DISCOURS

DE

L'Honorable Joseph Shehyn

En réponse à la critique de l'Honorable Ex-Trésorier, sur l'Exposé Budgétaire

Réfutation complète de toutes les prétentions de l'Opposition

Assemblée Législative, Séances du 14 et 15 Février 1899

Monsieur l'Orateur,

L'honorable ex-Trésorier a cru devoir critiquer les opérations financières du gouvernement actuel. Pourtant, l'exposé budgétaire du Premier Ministre, qui est un tableau véridique des opérations du 30 juin 1897 au 30 juin 1898, ne mérite certainement pas la censure de cet honorable monsieur. Cet exposé indique, d'une manière claire et précise, les retranchements et les économies qui ont été effectués dans les différentes branches du service public.

Il est facile de voir que, dans la mesure du possible, le gouvernement a agi avec économie dans l'emploi des deniers publics et que la perception du revenu n'a pas été négligée. Quoi que nous ayions fait, pour remédier aux conséquences fâcheuses d'une prodigalité hors de proportion avec nos ressources, et pour réparer les erreurs d'une politique imprudente, l'ex-Trésorier, qui en est le principal auteur, ne semble pas satisfait de ce que nous avons accompli. C'est là une question d'opinion, et loin de moi l'idée de contester son droit de critiquer ce qui a été fait pour la restauration des finances de la province.

Il me semble que ce monsieur aurait dû hésiter avant de se lancer dans une critique de l'oeuvre de ses adversaires, lui qui a si largement contribué par sa politique imprudente et même extravagante, à mettre les finances de la province dans une position difficile. Puisque cet honorable monsieur a bien voulu entrer dans une démonstration contradictoire, il ne doit pas être surpris si je relève avec un peu de vigueur des assertions que je ne considère fondées, ni en fait ni en raison.

Avant de répondre à la critique de l'ex-Trésorier, je me permettrai

d'apprécier, aussi brièvement que possible, la politique suivie par les honorables messieurs de l'autre côté de la Chambre, de 1892 à 1897.

A la dernière session, dans ma réponse au discours de l'ex-Trésorier sur l'exposé budgétaire de l'honorable Premier Ministre, je disais qu'il était bien difficile de se fixer sur l'orientation exacte de la politique financière de ces honorables messieurs de la gauche qui avaient été tour à tour pessimistes, optimistes et opportunistes.

En effet, ceux qui étaient députés de cette Chambre en 1892 doivent se rappeler sous quelles sombres couleurs le Trésorier d'alors avait présenté la situation financière de la province, et je ne saurais mieux faire, pour bien rappeler le fait, que de citer ses propres paroles.

A la page 39, version française de son discours budgétaire de 1892, il dit :

"Il n'y a qu'une seule voie à "suivre, c'est d'équilibrer réelle- "ment nos recettes et nos dépenses "et d'éviter de nouvelles obliga- "tions. Pour arriver à ce résultat, "nous devons voir à augmenter "notre revenu pendant quelques an- "nées, et cela signifie : augmenter "les taxes. Il est inutile pour nous "de croire que la province peut al- "ler plus loin, sans prendre des me- "sures nécessaires pour faire face "aux obligations. Mon prédécesseur "surmontait toutes les difficultés en "faisant des emprunts et en se ser- "vant des fonds en fidéi-commis, "mais il faut s'arrêter, pour la seule "raison qu'on ne peut recourir à "d'autres emprunts." Et, à la page 40, du même discours, il observait : "En revenant à la question "des voies et moyens et en parlant "des véritables intérêts de la pro- "vince et de notre crédit, nous de- "vons voir à augmenter notre reve- "nu d'environ $1,000,000 par an. Il "est complètement inutile de ca- "cher la difficulté qui nous est im- "posée par nos prédécesseurs, c'est "pour nous une question d'existence "constitutionnelle. Pour y arriver, "il faut que chacun y mette un peu "du sien. Quant à continuer, c'est "impossible."

Voici, en regard, ce que je disais à ce sujet, dans mon discours de l'année dernière :

"La déclaration ci-dessus est "bien claire : pour équilibrer la re- "cette et la dépense, il lui fallait "une somme additionnelle de $1,- "000,000. Mais pourquoi $1,000,000 "de revenu additionnel, en face de "son tableau No 1, annexé à son "discours budgétaire de 1892, par le- "quel il est démontré que le déficit "total entre les recettes et les dé- "penses ordinaires, de 1888 à 1891, "n'avait été que de $528,572.70 ? "Ainsi, en disant qu'il lui fallait "un revenu additionnel, ces chiffres "démontrent qu'il était dans l'er- "reur. Je ne veux pas l'accuser de "mauvaise foi, mais dans tous les "cas, il est évident que ces déclara- "tions étaient de nature à tromper "la Chambre, et le moins que l'on "puisse dire, c'est qu'il ignorait la "situation. Pourquoi un million, "lorsque les déficits annuels "n'avaient été que de $132,- "143.17, pendant l'administra- "tion qu'il taxait d'extravagante ? "Mais ce qu'il y a d'étonnant, c'est "qu'au lieu d'un million qu'il lui "fallait, il s'est contenté de $500,- "000. Or, que penser de celui qui "déclare qu'un million est néces- "saire pour équilibrer les recettes "et les dépenses et qui se contente "de la moitié de ce montant ? "N'est-ce pas prouver que la situa- "tion financière n'était pas telle "qu'il la représentait ? Mais ce "qui prouve l'incompétence de "cet honorable monsieur, c'est "que l'année suivante, sans te- "nir compte du produit des nou- "velles taxes et d'une légère réduc- "tion de $140,000.00 sur la dépense "ordinaire, en chiffres ronds, le "budget était équilibré, moins $61,- "196.02, et, sur $493,591.75 de nou-

"velles taxes perçues pendant l'an-
"née, il lui restait $432,395.68 dis-
"ponibles pour d'autres fins. Or, il
"s'était donc trompé ou avait trom-
"pé a Chambre et le pays sur la
"vraie situation. Si les affaires de
"la province eussent été dans l'état
"qu'il les représentait, comment
"lui eût-il été possible, avec les
"seules ressources normales, de ré-
"tablir l'équilibre, dès la première
"année ? Poser la question, c'est la
"résoudre."

"L'honorable Trésorier, connais-
"sant l'impopularité des taxes vexa-
"toires et onéreuses qu'il avait im-
"posées sans nécessité, et sachant
"d'avance quel serait son sort
"politique en admettant qu'il
"s'était trompé dans ses cal-
"culs, se sert d'un échappa-
"toire pour cacher son incurie et
"son incompétence. Il déclare qu'à
"l'avenir le produit de ces nouvelles
"taxes sera employé à solder des dé-
"penses dites extraordinaires et le
"remboursement des dépôts de ga-
"rantie. Or, que penser de la com-
"pétence financière d'un Trésorier
"qui emploie le produit des taxes
"pour liquider des obligations qu'il
"était autorisé à couvrir par un
"emprunt ? D'ailleurs, c'est ce
"qu'admettait l'honorable M. Tail-
"lon, dans son discours budgétaire,
"en 1895, et l'honorable M. Atwa-
"ter, dans celui de 1896. Tous deux
"déclaraient que les dépôts de ga-
"rantie n'étaient qu'un emprunt et
"devaient être traités comme tels.
"Or, si l'honorable Trésorier était
"dans le vrai, au sujet de la situation
"financière, pourquoi alors prélever
"des taxes pour équilibrer des obli-
"gations qu'en bonne finance il va-
"lait mieux capitaliser."

En voulant prélever un revenu additionnel d'un million, il devait avoir pour but, évidemment, de réduire le passif avec le produit de ce million : mais il lui eût été bien difficile de répartir une somme aussi considérable sur les effets mobiliers, à en juger par l'impopularité des taxes qu'il a ainsi prélevées. Il lui aurait donc fallu avoir recours à une taxe sur la propriété foncière, pour obtenir un tel chiffre de revenu. Sa proposition, au point de vue financier, était absurde, car pourquoi vouloir payer des obligations contingentes, dont le montant n'était pas encore établi, et qui n'était payable que graduellement ? Ne valait-il pas mieux, dans ce cas, consolider ce passif, au fur et à mesure qu'il deviendrait exigible ? Ainsi, au lieu d'appliquer à l'extinction du capital soit un million ou un demi-million obtenu par des taxes onéreuses et vexatoires, il n'avait qu'à prélever la somme requise pour le service des intérêts. Si réellement son intention était de diminuer le passif, ne valait-il pas mieux de créer un fonds d'amortissement, représentant une annuité tout au plus de $50,000, lequel, au terme de 60 ans, eût éteint le total de l'augmentation des obligations du 30 juin 1887 au 30 juin 1892. Par ce moyen, le passif aurait été graduellement diminué, sans peser trop lourdement sur les épaules des contribuables. D'ailleurs, pourquoi vouloir faire payer par la génération actuelle, le coût de travaux publics qui devaient contribuer à la prospérité et au développement de la province, et dont la génération future devait également bénéficier ?

On se rappelle que l'honorable M. Hall, mécontent de ce qu'on avait effectué, contre sa volonté et pendant son absence, un emprunt qu'il considérait désavantageux, envoyait sa démission et se mettait en campagne pour dénoncer la politique du gouvernement dont il avait été le Trésorier.

M. Hall fut remplacé par l'honorable M. Taillon, qui était Premier Ministre, et qui se déclarait, lui aussi, pour une politique d'économie et de retranchements. Dans son discours budgétaire, prononcé en Chambre, le 26 novembre 1895, quel-

ques mois seulement avant l'avènement du chef actuel de l'opposition au poste de Premier Ministre, M. Taillon disait :

" Que faut-il de plus pour obte-
" nir l'équilibre dans les finances ?
" D'abord, il ne faut entreprendre
" aucuns travaux extraordinaires,
" dont le coût ne pourrait être soldé
" avec le revenu ordinaire, à moins
" d'urgente nécessité. Aucun sub-
" side ne devra être accordé pour
" aucune entreprise de chemins de
" fer. Il ne faut pas, non plus, faire
" revivre aucun subside qui serait
" périmé et nous devrons refuser, en
" autant que l'exigera l'intérêt pu-
" blic, qu'on le comprenne bien,
" qu'aucun subside voté ne soit trans-
" porté d'une entreprise à une autre.

" Cette politique, que le gouver-
" nement se voit forcé de suivre, ne
" signifie pas seulement que nous ne
" devrons pas augmenter la dette
" publique, mais même la diminuer,
" mais aussi qu'il faudra pratiquer
" la plus rigide économie. En 1892,
" et les années suivantes, nous
" avions économisé suivant certai-
" nes règles que nous nous étions
" tracées pour notre gouverne ; peu
" de temps après, on nous demandait
" d'insérer dans les estimés certai-
" nes allocations que nous y avions
" retranchées. C'était impossible ;
" nous ne pouvions pas, non plus, y
" placer d'autres allocations de mê-
" me nature que celles que nous
" avions déjà supprimées, et nous
" ne remplissions que d'urgence les
" vacances qui se produisaient dans
" le service civil.

" Pour pouvoir condamner cette
" politique, il faudrait être en posi-
" tion d'affirmer que le peuple con-
" sentirait à de nouveaux impôts
" pour venir en aide à diverses en-
" treprises ou pour subvenir à des
" dépenses qui ne sont pas d'abso-
" lue nécessité. Mais qui osera faire
" pareil avancé ? "

Ainsi, il est évident par ces déclarations publiques, que ces messieurs prétendaient suivre une politique d'économie et de retranchements, éviter surtout de se lancer dans aucune nouvelle entreprise, sans avoir les fonds en caisse pour en solder le coût. Il faut aussi se rappeler que le chef de l'Opposition ainsi qu'un certain nombre de ses collègues, avaient donné leur appui à cette politique et l'avaient défendue, même par leurs discours.

Quelques mois à peine s'étaient-ils écoulés depuis les déclarations du Premier Ministre, en 1895, que l'honorable chef actuel de l'Opposition succédait à l'hon. M. Taillon et prenait comme trésorier, l'honorable monsieur qui vient de faire un discours contradictoire sur le budget.

L'honorable chef de l'Opposition, devenu Premier Ministre, se déclare pour une politique progressive et généreuse. L'ex-Trésorier de la province exprime les mêmes idées que son chef, comme l'indique son discours, à la page 4, version française. Voici les propres paroles dont il s'est servi :

" Nous sommes encore un jeune
" pays, si nous comptons d'après la
" manière dont on juge l'âge des na-
" tions. Nos industries et nos res-
" sources naturelles sont encore
" dans leur enfance, et, à mesure
" que nous grandissons, que nous
" développons nos ressources et que
" notre popularité augmente, il est
" inévitable que nos dépenses aug-
" mentent. La somme qui aurait pu
" paraitre énorme à nos pères, et
" même extravagante, ne représente
" aujourd'hui que la dépense néces-
" saire et exigée pour le progrès du
" pays. Bien comprise et bien appli-
" quée, une dépense extraordinaire
" signifie un placement pour l'ave-
" nir, dont nous récolterons des bé-
" néfices qui donneront au trésor
" un ample rendement sur les dé-
" boursés actuels. Nulle province
" ou pays ne peut rester immobile ;
" il faut avancer ou reculer. "

Quel langage différent de celui qu'avaient tenu ses prédécesseurs

et même son chef actuel avant son avènement au poste de Premier Ministre !

On sait quelle guerre acharnée on a faite au régime Mercier, au sujet de sa politique de progrès. Après avoir approuvé par son vote et par sa parole la politique du Premier Ministre qui l'avait précédé, le chef de l'Oppositon et ses collègues s'engagent dans une voie contraire. La situation financière était-elle de nature à lui faire abandonner la route que ses prédécesseurs avaient suivie ? Au contraire, il n'y avait rien qui pût le justifier de se lancer dans une politique si opposée à celle qui avait été officiellement énoncée par ses amis, quelques mois avant son avènement, puisque la dette publique et les dépenses s'étaient accrues, que la recette avait été réduite l'année précédente par l'abolition des taxes commerciales et la taxe sur certaines personnes, qui toutes deux avaient produit une moyenne annuelle de $106,-652, et par l'abolition, à la session de 1893, de celle sur les mutations de propriété, qui avaient produit annuellement une somme de $196-768.87 ? Il est clair et évident que c'était une évolution complète de la part du chef de l'Opposition et un abandon de la politique qu'il avait préconisée avant de devenir Premier Ministre.

Mais ce n'est pas tout. A cette même session, le chef actuel de l'Opposition obtenait de la Législature l'autorité de régler sur le pied de 17 cts et demi le deuxième 35 cts sur les terres accordées à différentes compagnies de chemins de fer, lesquels 35 cts ne devaient être payés que lorsque ces terres seraient vendues et livrées. Ce règlement entrainait une dépense additionnelle de $1,647,601.90. Au fond, ce n'était qu'un prétexte pour accorder des subventions à des compagnies de chemins de fer dont nos adversaires recherchaient l'appui pour les élections générales qui étaient à la veille d'avoir lieu. Quelques mois plus tard, M. Flynn s'engageait, par arrêté en Conseil, à faire voter à la session suivante de nouvelles subventions pour un montant d'un million, en chiffres ronds. Alors, pourquoi osait-il se lancer dans une voie qui était contraire à la politique qu'il avait appuyée jusqu'alors et non en rapport avec les ressources de la province, ainsi que le tableau suivant l'indique :

Le total de la dépense ordinaire et extraordinaire de 1893 à 1897, à été de $21,607,830.84, ce qui représente une moyenne par année de.....		$4,321,566 17
Le total des recettes, de 1893 à 1897, a été de $21,067,784.61, faisant une moyenne annuelle de	$4,213,556 92	
Moins, à déduire, les taxes abolies qui avaient produit une somme annuelle de.....	303,394 19	
Laissant en perspective une balance de recettes de.....	$3,910,162 73	
Maintenant, si on ajoute la dépense à encourir pour le réglement du 2ème 35 cts. à 17 cts. et demi, soit :.....		$1,650,026 17
Et les engagements par arrêtés en Conseil, soit :.....		1,000,000 00
Ces deux sommes réunies forment un total de.....		$2,650,026 17
Le service annuel d'intérêts sur cette augmentation du capital, soit.....	$92,750 00	
Or, si vous ajoutez au montant des dépenses annuelles, de.....		$4,321,556 17
La somme additionnelle d'intérêt, soit.....		92,750 00
Le chiffre de la dépense se trouve porté à.....		$4,414,306 17
Sans compter les subventions aux chemins de fer, les fonds en fidéicommis et les dépôts de garantie.		
Déduction de la moyenne de la recette annuelle, de 1892 à 1897, moins la perte de revenu par l'abolition des taxes.....		$3,910,162 73
Le déficit probable à cette date était de.....		$504,143 44

Telle était donc la perspective financière à cette époque, en prenant la moyenne des dépenses encourues de 1892 à 1897.

Mais, si l'on prend pour point de comparaison la dépense de l'année 1897, qui s'est élevée à $4,892,282.70, l'écart eut été de $982,119.97, en comptant sur une recette annuelle, (déduction faite du produit des taxes qu'on venait d'abolir) de $3,-910,162.73. Mais les recettes, en 1897 n'ont été que de $3,877,303.18.

Lorsque ces jours derniers j'entendais le chef de l'Opposition accuser le ministère actuel de capitulation, de changement d'attitude au sujet de sa mesure sur l'Instruction publique, je n'ai pu faire autrement que de sourire. Il avait évidemment oublié, dans un moment d'enthousiasme oratoire, qu'il n'avait pas toujours été conséquent avec lui-même, dans sa politique comme Premier Ministre et comme collègue des Premiers Ministres conservateurs précédents.

Je l'entendais aussi, dans le même discours, faire allusion, en plusieurs circonstances, au mot " principe ". Je ne suis pas au fait de la subtilité technique que l'honorable chef de l'Opposition attache à ce mot ; mais il me semble, d'après mes faibles connaissances, que celui qui se déclare en faveur d'une politique d'économie et de retranchements, émet là un principe politique. Mais, si le même homme, quelques mois après, donne dans une voie tout à fait contraire, sans que rien ne justifie ce changement d'attitude, c'est là une évolution politique.

Quant à l'ex-Trésorier, il n'était pas lié comme son chef par des déclarations antérieures, mais, comme Trésorier, il était de son devoir d'être au fait de la situation financière, avant de faire la déclaration énoncée dans son discours budgétaire et durant les élections générales. Ou il devait être renseigné sur la situation, ou il ne l'était pas. S'il l'était, il trompait la Chambre et le pays en adoptant une politique qui n'était pas en rapport avec les ressources de la province. S'il n'avait pas saisi la situation réelle, il n'en trompait pas moins la Chambre et le pays, car n'était-il pas de son devoir de la connaitre avant que de se prononcer publiquement. Dans un cas comme dans l'autre, il commettait une grave erreur en déclarant que le parti conservateur avait réussi, par sa politique, à équilibrer le budget.

Après cette revue générale sur la politique suivie par nos prédécesseurs, je me permettrai maintenant de relever, les unes après les autres, les assertions fallacieuses et erronées que contient la démonstration contradictoire de l'ex-Trésorier en réponse au discours de l'honorable Premier Ministre.

Je dois avouer sincèrement que j'ai été émerveillé de cette démonstration faite avec une désinvolture et un sans-gêne qu'on ne s'attend pas à trouver chez un homme qui a occupé la position responsable de Trésorier de la province. Son discours ressemble à une harangue débitée sur un husting, par un homme qui n'est pas censé être au fait des questions financières de la province.

LE PRETEXTE DES DEFICITS

Sous cette rubrique fallacieuse, l'ex-trésorier, qui n'a pas le courage d'assumer la responsabilité de ses propres actes administratifs, essaie de se disculper par des assertions qui ne sont fondées ni en fait ni en raison.

" L'administration actuelle, " dit-il, " a pris le pouvoir au mois de " mai 1897, et, j'affirme maintenant " comme je l'ai affirmé l'an dernier, " qu'entre le jour de leur arrivée " au pouvoir et le dernier jour de " l'année, ils ont fait tout ce qu'il " leur était possible pour augmenter " la dépense et retarder la percep- " tion du revenu, afin de mettre un " déficit aussi considérable que pos- " sible et de commencer une année " sans obligations courantes à ren- " contrer. "

Ses prétentions sont donc que

nous avons retardé la perception du revenu appartenant à l'exercice de 1897, et que nous avons fait notre possible pour augmenter la dépense de ce même exercice, afin d'en faire bénéficier l'année suivante.

Désirant, à tout prix, se libérer d'une responsabilité qui n'incombe qu'à lui seul, il voudrait rejeter sur le gouvernement actuel les conséquences fâcheuses de sa propre incurie.

Les états suivants vont démontrer l'inanité de ses insinuations :

ESTIMÉS DE LA DEPENSE, POUR L'EXERCICE 1896-97.

L'estimé de la dépense ordinaire pour 1897, d'après le budget de M. Taillon, (Voir exposé budgétaire du 26 novembre 1895), s'élevait à ...	$ 3,946,834 74
Le 9 décembre 1896, les mêmes estimés, avec les mandats spéciaux émanés, du 30 juin 1896 au 9 décembre 1896, y compris les estimés supplémentaires, le tout contrôlé et revisé par l'honorable Trésorier, s'élevait à.....	4,181,442 68
Différence en plus.....	$ 234,607 94
Les estimés de l'honorable M. Taillon, le 26 novembre 1895, pour dépenses extraordinaires, étaient de.....	$ 10,228 00
Le 9 décembre 1896, le chiffre de cette dépense était porté à.....	178,661 34
Ainsi, le 9 décembre 1996, les estimés pour ia dépense ordinaire, de 1897, révisés sous le contrôle de l'honorable M. Atwater, s'élevaient à.....	4,181,442 68
Si vous ajoutez à ce chiffre celui de la dépense extraordinaire, soit.....	178,661 34
Le total des estimés de la dépense, pour 1897, était à cette date, de.....	$ 4,360,104 02
Le budget revisé de la dépense prévue. pour l'exercice de 1896-97, et présente à la Chambre le 9 décembre 1896, était donc, de.....	$ 4,360,104 02
L'estimé ordinaire de l'honorable M. Taillon, tel que soumis à la Chambre et voté pendant la session de 1895, était de, ...	3,957,346 43
Le 9 décembre 1896, l'augmentation sur le budget ordinaire de M. Taillon, était de	$ 402,757 59

sans compter les subsides de chemins de fer et les remboursements de dépôts de garantie et les fonds en fidéi commis.

Tel était l'estimé de la dépense pour l'exercice 1897, le 9 décembre 1896, lorsqu'il n'y avait que cinq mois et quelques jours que cet exercice était commencé.

L'hon. ex-trésorier, dans son discours budgétaire, n'a pas dit un mot au sujet de cette augmentation sur les estimés de son prédécesseur, mais s'est simplement occupé à démontrer qu'il espérait pouvoir encaisser le montant estimé de la recette moins $20,000.00.

Estimé de la dépense, le 9 décembre, pour l'exercice de 1897.....	$ 4,360,104 02
Estimé de la recette, moins recettes sur les mutations de propriété, au montant de $125,143 00, soit.....	3,982,556 00
Déficit.....	$ 377,548 02

Maintenant quel était l'état de la dépense et des recettes réelles, le 26 mai 1897 ?

Le montant actuellement dépensé, à cette date par l'administration de nos prédécesseurs, s'elevait à.....	$ 3,973,346 43
Le montant encaissé était de.....	3,214,993 69
Dèficit entre les recettes et les dépenses.....	$ 758,352 74

Ainsi, le 26 mai 1897, le déficit constaté par la Trésorerie, était de $758,352.74.

Il est établi qu'avant notre arrivée au pouvoir, ces honorables messieurs qui voudraient aujourd'hui nous faire porter la responsabilité d'une partie du déficit de cet exercice, en alléguant que nous avons fait rentrer des dépenses qui n'auraient dû figurer que l'année suivante, avaient donc, lors de leur démission, un déficit réel de $758,-352.74 entre les recettes et les dépenses, non compris les subventions aux chemins de fer, le remboursement des dépôts de garantie et les fonds en fidéicommis. Si nous ajoutons à cet écart ce qu'ils avaient payé jusqu'au 26 de mai 1897 sur les 17 cents et demi en règlement du 2ème 35 cts, soit $1,164,638.33, ces deux sommes réunies forment un total de $1,922,990.07. Tel était donc le déficit réel à cette date.

Cependant, ce sont les mêmes hommes qui se sont vantés publiquement d'avoir rétabli l'équilibre dans les finances, lorsqu'il devait être à leur connaissance que tel n'était pas le cas.

Ils trompaient donc sciemment la Chambre et le pays sur la vraie situation financière de la province.

L'état suivant des estimés de la dépense pour 1897, votés en 1895, avec les estimés supplémentaires votés en 1896, ainsi que les mandats spéciaux émis par l'ex-trésorier, du 30 juin 1896 au 26 mai 1897 et ce qui avait été payé à cette date, en vertu de crédits statutaires, démontrera la fausseté des prétentions de l'ex-Trésorier.

ETAT de la dépense, non compris les subventions aux chemins de fer, les dépôts de garantie et les fonds en fidéi commis du 1er juillet 1896 au 26 mai 1897, montrant les estimés de la dépense pour différents services pour l'exercice 1897, le montant requis pour le même service du 26 mai au 30 juin 1897, l'estimation de la dépense totale pour l'année et l'excès probable de cette dépense sur les estimés votés pour cet exercice.

BUDGET GÉNÉRAL DE 1897.		Dépensé jusqu'au 26 mai.	Dépensé en plus.	Non dépensé.	Montant requis pour couvrir les crédits épuisés par nos prédécesseurs et pour solder les obligations ordinaires du service public du 26 mai au 30 juin 1897.
	$ cts	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Dette publique	1,523,202 56	1,164,250 71	.....	358,951 85	27,671 60
Législation	194,688 95	233,943 97	39,255 02	.....	48,356 17
Gouvernement civil	251,244 22	248,308 80	.....	2,935 42	24,886 15
Administration de la justice	471,600 00	476,088 20	4,488 20	.....	91,706 67
Police	22,940 00	18,594 65	.....	4,345 35	
Prisons de réforme, écoles de réforme, etc	61,000 00	51,707 74	.....	9,292 26	8,000 00
Inspection des bureaux publics	9,000 00	8,610 55	.....	389 45	177 20
Instruction publique	366,760 00	341,760 00	.....	25,000 00	27,500 00
Institutions littéraires et scientifiques	2,500 00	2 416 66	.....	83 34	2,000 00
Arts et métiers	10,600 00	13,000 00	3,000 00	.....	
Agriculture	166,450 00	208,950 00	42,500 00	.....	11,343 92
Immigration	4,250 00	3,590 64	.....	659 36	
Colonisation	81,100 00	162,900 00	81,800 00	.....	7,000 00
Travaux et édifices publics (ordinaires)	109,860 76	140,344 46	30,483 70	.....	36,169 36
Travaux et édifices publics (extraordinaires)	10,228 00	173,700 19	163,472 19	.....	72 35
Asiles des aliénés	286,000 00	259,289 38	.....	26,710 62	40,800 00
Diverses institutions de bienfaisance	44,438 25	44,175 75	.....	262 50	
Terres de la Couronne	168,600 00	183,600 00	15,000 00	.....	27,421 21
Régistraires	30,000 00	25,734 58	.....	4,265 42	
Gazette Officielle de Québec	14,000 00	13,371 18	.....	628 82	
Timbres, licences, etc	10,000 00	8,862 27	.....	1,137 73	10,577 42
Services divers	119,200 00	190,146 70	70,946 70	.....	
	3,957,062 74	3,973,346 43	450,945 81	434,662 12	363,682 05

Tel était l'état des dépenses prévues, le 26 mai 1897 et la dépense non prévue, du 26 mai au 30 juin 1897.

Mais si l'on déduit du budget du 26 mai, qui se décompose comme ci-dessous, le montant actuellement dépensé par nos prédécesseurs avant leur démission, on établit la balance non dépensée à cette date.

Le budget général, voté en 1895, était de	$ 3,957,062 74
Le budget supplémentaire. voté en 1896	187,318 42
Mandats spéciaux émis par l'ex-trésorier, du 30 juin 1896 au 26 mai 1897.	299.722 94
Payé en vertu de crédits statutaires, jusqu'au 26 mai 1897	52,424 38
Total des estimés, jusqu'au 26 mai	$ 4,496,528 48
Dépensé jusqu'au 26 mai 1897	3,973,346 43
Balance non dépensée sur les $4,496,528.48	523,182 05
Déduction faite du service des intérêts à payer, du 26 mai au 30 juin 1897 soit	386,623 45
Balance disponible pour les différents services, du 26 mai au 30 juin 1897	$ 136,558 60

On voit par le tableau précédent que le montant dépensé, du 30 juin 1896 au 26 mai 1897, est de		$ 3,973,346 43
Que la somme non dépensée sur les estimations originaires est de		434,662 12
Et que le montant requis, du 26 mai au 30 juin 1897, non pourvu dans les estimés est de		363,682 05
		$4,771,690 60
Le budget voté en 1895 était de	$3,957,062 74	
Budget supplémentaire voté en 1896	187,318 42	
Mandats spéciaux émis par l'ex-trésorier, du 30 juin 1896 au 26 mai 1897	299.722 94	
Payé en vertu des crédits statutaires jusqu'au 26 mai 1897	52,424 38	
		4,496,528 48
Balance non pourvue pour solder les obligations, du 26 mai au 30 juin 1897		$ 275,162 12
Moins, payé en vertu de crédits statutaires		12,915 42
		$ 262,246 70
Balance non dépensée sur le budget général	$ 434,662 12	
Montant requis, du 26 mai au 30 juin 1897	363,682 05	
	$ 798,344 17	
Moins balance non dépensée, sur les $4 496,528.48	523,182 05	
		$ 275,162 12
Moins ce qui a été payé après le 26 mai en vertu de crédits statutaires		12,915 42
		$ 262,246 70

Ainsi, sur les $523,182.05 de crédits non épuisés le 26 mai, après déduction faite des $386,623.45 pour le service des intérêts sur nos obligations, il ne restait pour tous les services publics que la minime somme de $136,558.60, montant tout à fait insuffisant pour rencontrer les besoins même les plus pressants.

Notre seule ressource pour entretenir le rouage de l'administration en général était de prélever, par mandats spéciaux, les fonds nécessaires s'élevant, d'après les estimés des officiers du Trésor, à $262,246.-70, mais dont il n'a été dépensé que $258,878.43, somme requise pour refaire les crédits épuisés pour différents services.

Je crois avoir établi par les états et les chiffres que je viens de soumettre que les accusations de l'ex-Trésorier sont erronées. Par un simple examen des dépenses, du 26 mai au 30 juin 1897, il est facile de se convaincre que le gouvernement

s'est strictement limité aux obligations ordinaires du service public de cet exercice.

L'ex-Trésorier, qui n'a pas le courage d'assumer la responsabilité de son administration, essaie, par des insinuations d'en mettre une partie sur les épaules de ses adversaires, dont le rôle s'est tout simplement limité à payer la dépense due et exigible, du 26 mai au 30 juin 1897. Cependant, c'est sur l'émission des mandats spéciaux pour remplacer les crédits que l'ex-Trésorier avait épuisés par sa politique extravagante et qui étaient indispensables pour solder les dépenses ordinaires du service public, qu'il ose aujourd'hui critiquer le gouvernement actuel.

Mais c'est là la seule ressource que le gouvernement avait à sa disposition pour prélever les fonds nécessaires pour solder les obligations de ces messieurs. Cette critique est d'autant plus déplacée de sa part que cet honorable monsieur, au commencement de la même année, lorsqu'il avait à sa disposition tous les crédits nécessaires pour la dépense de l'exercice, avait émis avant la session des mandats spéciaux pour une somme de $213,-145.89, et qu'après la même session, où il venait d'obtenir de nouveaux crédits par un budget supplémentaire, il faisait une nouvelle émission de mandats s'élevant à $90,-555.55. Ces deux sommes forment un total en mandats spéciaux, émis par lui, du 30 juin 1896 au 26 mai 1897, de $303,701.44.

Sa critique est d'autant plus injuste que les obligations couvertes par ces mandats spéciaux avaient été contractées par eux, étaient dues et exigibles avant le 30 juin 1897 et essentiellement attribuables à cet exercice et non au suivant.

Cet honorable monsieur a donc deux poids et deux mesures. Au pouvoir, il se donne le luxe d'émettre librement des mandats spéciaux pour un énorme montant, et ce, au commencement même d'une année fiscale, lorsqu'il a à sa disposition tous les crédits votés pour cet exercice. Dans l'opposition, il condamne l'émission de mandats qui ont servi à refaire les crédits qu'il avait épuisés par ses prodigalités. Il doit savoir pourtant que le produit de ces mandats a été employé uniquement à couvrir les dépenses ordinaires dont les crédits avaient été absorbés avant son départ par un accroissement de dépenses non prévues dans son budget.

"Mais," dit-il, "les réclamations "pour lesquelles ces mandats ont "été émis ne tombaient aucunement "sous le coup de la loi qui régit "l'émission des mandats, et si ces "réclamations étaient légitimes "elles auraient dû être incluses "dans le budget supplémentaire qui "aurait dû être soumis à la dernière "session. Cela aurait fourni l'occa-"sion de les discuter, et, par consé-"quent, elles auraient été incluses, "non pas dans le budget de 1897, "mais dans celui de 1898."

Dans l'opposition, ce monsieur devient tout à coup scrupuleux sur l'article de la loi ; mais il ne l'était pas autant lorsqu'il était au pouvoir. Les mandats émis par lui, pendant l'exercice de 1897 ne tombaient nullement sous le coup de la loi qui en régit l'émission puisqu'il avait reçu les crédits requis pour subvenir à toutes les exigences ordinaires de cet exercice. S'il avait administré les affaires avec sagesse et économie, il n'y aurait eu aucune nécessité d'avoir recours à des mandats spéciaux, car, dans ce cas, le budget des dépenses n'aurait pas excédé les crédits votés.

Mais, grâce à sa politique extravagante, comme le démontrent les états ci-dessus, la plupart des crédits votés étaient, lors de sa démission, épuisés, et les mandats spéciaux émis par lui, dépensés. C'est donc lui qui s'est mis en contradiction avec la loi et non pas le gouvernement actuel. Les mandats émis par

le gouvernement Marchand tombaient tous sous le coup de la loi, vu leur urgence et leur emploi exceptionnel qui était de maintenir le rouage administratif qui, sans les fonds ainsi prélevés, eut produit des conséquences fâcheuses pour l'honneur et le crédit de la province.

Dans les circonstances exceptionnelles où nous nous sommes trouvés, quelle était la politique à suivre ? Devions-nous laisser tous les services ordinaires en souffrance, pendant plusieurs mois,, et arrêter tout le rouage administratif, ou bien prendre les moyens de subvenir aux dépenses indispensables des différents services, en émettant des mandats pour prélever les fonds requis pour en maintenir le bon fonctionnement ? C'est cette dernière alternative que nous avons prise, et nous croyons n'avoir violé aucun principe de la loi en ayant adopté le seul moyen d'éviter les conséquences fâcheuses de la politique de l'ex-Trésorier, qui prétend que l'on aurait dû attendre à la session suivante pour obtenir les crédits nécessaires pour liquider des obligations essentiellement du ressort de l'exercice 1897, et non de celui de 1898.

Je comprends que l'ex-Trésorier eût préféré que le gouvernement actuel eut adopté la ligne de conduite absurde, qu'il propose, car une telle politique aurait servi à voiler son déficit de 1897 et en faire porter la responsabilité par ses adversaires.

Je crois avoir démontré suffisamment l'absurdité de la critique de l'honorable monsieur à cet égard.

Pas un centin des fonds ainsi prélevés n'a servi à solder une seule obligation contractée par nous, mais ils ont été employés uniquement à payer les dépenses indispensables des différents services auxquels l'honorable ex-Trésorier aurait dû pourvoir avant son départ.

Après avoir attaqué le gouvernement actuel au sujet de l'émission de mandats spéciaux pour payer ses propres obligations, il prétend que le gouvernement dont il était le Trésorier a été " obligé de payer " pendant l'exercice de 1897, des dépenses qui ne pouvaient être évitées et qui n'étaient nullement normales, dont quelques-unes même devaient être attribuées au régime libéral. C'est là la signification de la version anglaise de son discours, mais dans la version française on va plus loin, on met en tête de l'énumération des dépenses qu'il a été obligé de payer, la rubrique suivante : " Dépenses dont les conservateurs n'étaient pas responsables. " Cette rubrique est fausse, car, à l'exception de quelques items qui sont censés appartenir à la politique libérale, la majeure partie est de provenance conservatrice. L'année dernière, il admettait que la plupart des items qu'il énumérait, et qui sont les mêmes qu'il énonce, cette année, n'avaient pas été prévus dans le budget de l'honorable M. Taillon, son prédécesseur ; mais cette année, il va plus loin : il veut rejeter sur les épaules de ses adversaires la responsabilité de toutes ces dépenses dites exceptionnelles, mais qui ne l'étaient certainement pas dans la plupart des cas. Ces dépenses sont exceptionnelles en ce sens qu'elles ont dépassé le chiffre des crédits votés grâce à sa prodigalité et à son incurie.

L'honorable ex-Trésorier sait mieux que qui ce soit que c'est une fausseté de sa part que de vouloir mettre sur le compte de ses prédécesseurs des dépenses pour lesquelles, ni de loin ni de près, ils ne sont responsables.

Ainsi, sur un montant de $628,790.00, qui est le chiffre auquel s'élèvent les items qu'il énumère, il n'y a qu'une somme de $184,530.00 qui puisse être attribuée au régime libéral et être considérée comme d'anciennes réclamations provenant d'engagements antérieurs à 1892. Ces réclamations qui étaient contestées ont été définitivement réglées, soit par arbitrage, soit par juge-

ment rendu. Tout le reste est purement du ressort de la politique conservatrice, et la majeure partie est due à l'incurie de l'ex-Trésorier et de son chef.

Si vous déduisez ces $184,530.00 du déficit entre les recettes et les dépenses ordinaires et extraordinaires de 1897, sans compter les subventions aux chemins de fer, le remboursement des dépôts de garantie et les fonds en fidéi-commis, soit $1,014,816.48
Moins 184,530.00

Il reste toujours un déficit de . . . . . .$ 830,286.48

Les items qui forment ces $184,530.00 se décomposent comme suit :

COUR DE JUSTICE A MONTREAL

Réclamations Berger, Perrault et Ménard (qui sont discutables, car le département n'a jamais pu obtenir une définition exacte du chiffre de la vraie responsabilité de cet item entre le travaux faits sous le régime libéral et sous celui des conservateurs), d'après le chiffre du montant qu'indique les comptes publics, comme payé pour ces réclamations	$ 133,834 00
Réclamation Dussault	14,518 00
do Waterous	2,178 00
Succession de Guillaume Amyot	4,000 00
Achat de la propriété de la Grande Allée (Quant à cette propriété, on peut la considérer comme actif puisque le terrain représente la valeur de la somme payée.)	30,000 00
	$ 184,530 00

Sur la balance des $628,700.00, moins le montant ci-dessus de $184,530, il reste $444,170.00. Ces chiffres représentent tous des items pour lesquels nos amis de la gauche sont seuls responsables. Ni le gouvernement Marchand, ni le gouvernement Mercier n'ont eu rien à faire avec les obligations que représentent ces $444,170.00. Donc l'ex-Trésorier trompe sciemment la Chambre en se servant de la rubrique qu'il a employée dans la version française de son discours, car, à l'exception de $184,530.00, sur un total de $628,700, la balance est entièrement attribuable à la politique de nos adversaires.

L'ex-Trésorier a agi avec connaissance de cause. Son but réel était de mystifier la Chambre et les électeurs, en leur présentant sous une fausse rubrique des chiffres fallacieux ; il a voulu créer l'impression que ces réclamations découlaient de la politique d'un régime antérieur.

Voilà le truc employé par l'ex-Trésorier pour se disculper de l'énorme déficit qu'il a lui-même créé par une trop grande prodigalité dans ses opérations. J'accuse l'ex-Trésorier de n'être ni franc ni loyal à la Chambre et au pays en représentant " certaines dépenses " sous un jour qui n'est pas véridique, et en voulant faire porter la responsabilité de son déficit sur les épaules de ses adversaires. J'avoue que, pour ma part, jamais je n'aurais osé venir devant cette Chambre avec une telle défense ; celui qui s'en sert n'est qu'un farceur, et ne mérite pas le titre d'homme sérieux.

Après s'être servi des moyens que je viens de signaler afin de voiler aux yeux de la Chambre et du pays les résultats de son incurie financière, dont il voudrait se justifier en en rejetant une partie sur les épaules de ses voisins, il insinue que les recettes provenant des Terres de la Couronne, au montant de $200,000 ont été pendant cet exercice retenues par nous, afin d'en faire bénéficier le budget de l'année suivante. C'est là sa prétention ; cependant, dans son discours de la

dernière session, il ne réclamait que $74.000. Comme on le voit, cet honorable monsieur s'est enhardi, et pour rendre plausibles ses assertions, il n'hésite pas à se servir de chiffres erronés. " Comme preuve, " dit-il, " de ce que j'affirme, du 1er juillet 1897 au 1er janvier 1898, il a été perçu dans le département des Terres de la Couronne $448,940, tandis que du 1er juillet 1896 au 1er janvier 1897, les recettes n'ont été que de $194,339. " Cela n'est pas véridique, car les recettes, d'après un état officiel du département, étaient de $338,367.00. Voilà une erreur assez sérieuse, commise sciemment ou non ; dans tous les cas, on est porté à croire qu'il se sert d'un chiffre inférieur pour démontrer que si, en 1897, les recettes n'étaient que de $194.339, contre $448.940 en 1898, et de $515,727, en 1899, c'est que la différence entre ces deux montants aurait dû être perçue dans le cours de l'exercice en question. Mais même pour 1899, il commet une erreur, car les recettes sont pour les premiers six mois, de $460,606.91 et non $515,-127.00. D'ailleurs, ce qui démontre la fausseté de son assertion, c'est que si vous prenez la recette de $878,-477.66, perçue en 1897, et les $200,-000, qui auraient dû d'après lui être reçues en outre, forment un total de $1,078,477.66, or, l'honorable M. Taillon, ne comptait que sur $954,-000, et que cet estimé au 26 mai. d'après les calculs des officiers de la Trésorerie, se trouvait réduit à $933,000, ce qui représente $145,-477.66 de plus que l'évaluation officielle de la Trésorerie. Ces chiffres réduisent à néant la prétention de l'ex-Trésorier.

Cependant, c'est avec un tel échafaudage qu'il essaie d'établir son prétendu déficit sur les recettes des terres de la couronne.

Le tableau officiel suivant des recettes des Terres de la Couronne, de 1892 à 1897, va démontrer l'erreur de l'ex-Trésorier sur les données dont il se sert à l'appui de sa thèse :

DEPARTEMENT DES TERRES, FORÊTS ET PÊCHERIES.

Montant des recettes, du 1er juillet au 31 décembre			1892	$ 424,054 48
do	do	do	1893	403,269 93
do	do	do	1894	299,655 56
do	do	do	1895	383,350 20
do	do	do	1896	338,367 75
do	do	do	1897	450,030 71
do	do	do	1898	460,606 91

Recettes totales					
$ 684.006 78	1889	Recettes du 26 mai au 30 juin		1892	$ 148,699 12
990,937 67	1893	do	do	1893	184,160 98
905.163 96	1894	do	do	1894	214,612 10
866 032 10	1895	do	do	1895	239,591 33
1,045 310 19	1896	do	do	1896	297,089 29
878, 477 66	1897	do	do	1897	211,948 44

Département des Terres, Forêts et Pêcheries,

V. DÈROME,

Comptable.

Québec, 13 féxrier 1899.

DÉPARTEMENT DES TERRES, FORETS ET PECHERIES

ÉTAT indiquant les sommes payées au département, en juillet et en août de chaque année depuis 1892, qui étaient dues et payables durant l'année fiscale précédente:

1892

Juillet 4	J. R. Booth.....Droits de coupe de bois	$12,825 06
" 18	A. Charlebois....Rente foncière	1,755 88
" 21	Gédéon Gagnon. Bonus et rente foncière	1,231 21
		$ 15,812 14

1893

Juillet 5	Charlemagne et Lac Ouareau L. Co. Droits de coupe	$1,151 85

1894

Juillet 21	B. A. Scott....Droits de coupe	$2,500 00
Août 23	A. Baptist..... do	8,637 90
		$11,137 90

1895

Août 1	St. Lawrence Lumber Co. Droits de coupe	$4,000 00

1896

Juillet 7	J. R. Booth. Billet dû 15 juin 1896	$11,409 67

1897

Juillet 2	Gilmour & Hughson. Droits de coupe	$16,448 00
" 26	J. & B. Grier..... do	2,669 04
		$19,117 04

1898

Juillet 2	J. R. Booth.....Droits de coupe	$3,385 34
" 5	J & B. Grier..... Droits de coupe	2,664 48
" 29	King Brothers, balance droits de coupe	196 69
		$6,246 51

Département des Terres, Forêts et Pêcheries.
Québec, 13 février 1899.

V. DEROME,
Comptable.

On constate par cet état que rien de particulièrement anormal n'a eu lieu en 1897, autre que les fluctuations ordinaires qui se font sentir suivant que le commerce de bois es plus ou moins prospère.

L'ex-Trésorier induit la Chambre en erreur lorsqu'il dit que la recette aurait dû être de $200,000 en plus. Les estimés de son prédécesseur le démentent sous ce rapport. Dans son budget, l'honorable M. Taillon estimait la recette des Terres de la Couronne, pour l'année 1897, à $954,000, et voici ce qu'il disait dans son discours budgétaire, du 26 novembre 1895, au sujet de cet item : " Terres de la Couronne. " " Il est connu, disait-il, que les re- " cettes de ce département provien-

"nent en grande partie de la coupe "du bois. Les coupes de bois pour "1897 seront contrôlées par la "quantité de bois qui sera coupé "pendant l'hiver qui va commen- "cer. Cette industrie est très va- "riable, et, conséquemment tout es- "timé à ce sujet est exposé à être "erroné." (Voir page 5 de son discours, version anglaise.)

M. Taillon semblait donc avoir des doutes au sujet de son estimé de la recette pour 1897, et on est porté à conclure de ses paroles, qu'il n'était pas certain de réaliser le montant qu'il avait porté au budget. Il avait raison, car l'on sait qu'en 1897 le commerce de bois n'a pas été aussi favorable que l'année précédente, et il est facile de voir par les tableaux que j'ai soumis, que les recettes de ce département varient d'une année à l'autre.

Le montant réellement perçu pour l'exercice 1897 a été de $879,-800 ; différence en moins avec l'estimation, $74,200. Le 26 mai 1897, il avait été perçu $666,323.13 et la balance non rentrée à cette date était de $287,676.87. Mais d'après une nouvelle revision des estimés, faite le 26 mai, les officiers du Trésor déclaraient dans leur rapport qu'on ne pouvait compter que sur $266,620.25, ce qui est $21,046 en moins, réduisant la première estimation à $932,953.38. La différence de l'estimé avec la perception réelle n'est donc que de $53,153.38, et non $200,000. D'ailleurs, par l'état officiel que j'ai soumis, il est facile de voir que le montant non payé au 30 juin 1897 n'excède que bien légèrement, pour la coupe du bois, due à cette date, la moyenne des années précédentes. De plus, d'après des renseignements pris au département, j'ai constaté que le montant des arrérages à collecter ne dépassait pas ceux des autres années.

Ce ne sont donc que des assertions non fondées, dont ce monsieur se sert pour créer sur la chambre l'impression qu'il désire. Il est facile de voir qu'il n'éprouve aucun scrupule de se servir de chiffres erronés et fallacieux, pourvu qu'il réussisse à faire croire que la diminution des recettes provenant des Terres de la Couronne est due à la négligence de ses successeurs. Ses insinuations ne manquent pas d'habilité, je l'avoue.

Pour arriver à son but, il a d'abord eu recours à une fausse rubrique. Il péche contre la vérité lorsqu'il déclare qu'une somme de $628,000 était une dépense exceptionnelle et inévitable dont la majeure partie n'était pas de son ressort ; il fausse également la vérité au sujet des recettes des Terres de la Couronne, lorsqu'il prétend qu'elles auraient dû produire $2 0,000 de plus. Dans son discours de l'année dernière, il admettait le contraire, et même son prédécesseur, dans son discours sur le budget, semblait craindre de ne pouvoir réaliser le montant de son estimation de $954,-000.

Sa démonstration contradictoire au sujet du déficit de 1897 est fallacieuse et erronée sous tous les rapports.

" UNE JUSTE COMPARAISON. " " LES DEPENSES AUGMENTEES PAR LE GOUVERNEMENT MARCHAND. "

Cette rubrique de l'ex-Trésorier n'est pas véridique. " Pour avoir "une juste idée des deux adminis- "trations, il faut comparer, ajoute "l'ex-Trésorier, une année entière- "ment contrôlée par nos adver- "saires et une année par nous, or, "j'attire l'attention sur la compa- "raison suivante entre 1896 et "1898. "

Sous le titre " d'une juste comparaison ", il prétend que les dépenses ont été augmentées par le gouvernement Marchand. Il appuie sa preuve sur une comparaison des dépenses de 1896 avec celles de 1898. Ce n'est pas là une juste comparaison entre les deux administrations, puisqu'il ignore le seul exer-

cice qu'il ait contrôlé, et se sert des chiffres d'un exercice qui n'est pas le sien, mais celui de son prédécesseur. Il semble ne pas oser défendre son administration des finances. En effet, par une comparaison de 1898 avec 1896, c'est vouloir ignorer ses propres actes de 1897, qu'il ne trouve pas assez favorables, et avoir peur d'assumer la responsabilité de sa propre gestion. Ce n'est donc pas, comme il le prétend, une juste comparaison des deux administrations dont il s'agit, puisqu'il a recours à celle d'un autre. D'ailleurs, une telle comparaison n'est pas juste, car l'année 1898 ne se trouve pas dans les mêmes conditions que celle de 1896. Il faut tenir compte du fait que le service des intérêts est de $93,747.04 de plus en 1898 qu'en 1896, par suite d'emprunts effectués par l'ex-Trésorier en 1897. Puisqu'il n'ose pas comparer l'exercice dont il est responsable avec celui du gouvernement, qu'il prenne du moins la moyenne de la dépense de 1892 à 1897, et non pas une année qui pourrait lui être favorable comme point de comparaison ; car ce ne serait pas donner une juste idée des opérations des deux gouvernements.

Dans tous les cas, ce n'est plus une comparaison entre les deux gouvernements du moment qu'il met de côté l'exercice qu'il a contrôlé, mais qu'il en choisit un autre.

Ainsi, la dépense annuelle ordinaire et extraordinaire, de 1892 à 1897 est de		$ 4,321,566 17
La dépense de 1898 est de	$ 4,415,370 38	
Pour établir une juste comparaison, il faut déduire les items payés au-delà des prévisions budgétaires, provenant de la législation ou de l'action de nos prédécesseurs, et entraînant des dépenses pour lesquelles on n'avait pas pourvu, soit	210,732 42	
		$ 4,204,637 96
La dépense en moins en 1898 que la moyenne de la dépense annuelle de 1892 à 1897 est de		$ 116,928 21

L'on voit par ces chiffres que la dépense de l'année 1898 compare favorablement avec la moyenne de celles de nos prédécesseurs, de 1892 à 1897.

L'honorable ex-Trésorier passe ensuite à une comparaison de la dépense réelle avec les estimés, et trouve une augmentation de $258,194.33 en plus, ce qui est vrai ; mais il ne dit pas que la majeure partie de cette augmentation est due à ce que le chiffre de la dépense a été subséquemment augmenté par un nombre d'items pour lesquels il n'avait rien pourvu dans son budget. L'état suivant indique assez clairement la différence entre l'estimé général et la dépense réelle. (Pour le détail des $210,732.42 de surcroit de dépense, voir discours budgétaire de l'honorable M. Marchand, page 8, version française.)

TABLEAU COMPARATIF DES ESTIMÉS ET DE LA DÉPENSE RÉELLE POUR 1898.

La dépense réelle pour 1898 est de	$ 4,364,686 68
L'estimation de la dépense, avec les déboursés des shérifs et des percepteurs, est de	4,106,492 35
	$ 258,194 33
En déduisant la somme que nous avons été forcés de dépenser, à cause des engagements contractés par le gouvernement précédent, au-delà des prévisions budgétaires, soit	210,732 42
Il ne reste qu'un écart de	$ 47,461 91

L'ex-Trésorier, sans tenir compte des dépenses imposées par son gouvernement et qu'il aurait été obligé de solder, avait prévu pour cette année 1897-98, un surplus de. ..		$ 73,299 40
Mais en soldant le surcroit de dépenses que je viens d'indiquer. soit....		210.732 42
Son prétendu surplus se convertissait en un déficit de.		$ 137,433 02
Maintenant si l'on met en ligne de compte la recette que nous avons réalisée durant cette année 1898, soit ...		4,177,656 35
Avec la dépense indiquée dans le budget de l'ex-Trésorier, soit		4,106,492 35
Nous aurions obtenu un surplus de		$ 71,164 00

au lieu du déficit occasionné par les dépenses qu'il nous a léguées.

LA VRAIE COMPARAISON A FAIRE ENTRE L'EXERCICE DE 1897 ET CELUI DE 1898 EST LA SUIVANTE :

EXERCICE 1898.

Dépenses ordinaires	$4,364,686 68	
Recettes ordinaires	4,177,656 35	
Déficit pour 1898		$ 187,030 33

Déficit entre les recettes et les dépenses ordinaires.

Exercice 1897	$ 810,484 20	
" 1898	187,030 33	
Déficit en plus en 1897 qu'en 1898		623,453 87
Dépenses ordinaires et extraordinaires pour 1898	$4,415,370 38	
Recettes ordinaires et extraordinaires pour 1898	4,177,656 35	
Déficit de 1898		237,714 03
Déficit de 1897	$1,014,816 48	
" 1898	237,714 03	
Différence en moins, en 1898	$ 777,102 45	

Ne sont pas compris dans les tableaux ci-dessus les remboursements de fonds en fidéi-commis, les dépôts de garantie et les subventions aux chemins de fer.

La différence en moins pour 1898 est donc de		$ 777,102 45
Même en déduisant de ce montant les dépenses attribuables au régime antérieur à 1892	$ 184 530 00	
Moins l'achat d'une propriété qui est un actif	30,000 00	
		154,530 00
La différence du déficit en plus en 1897 qu'en 1898, même avec ces réductions, est de		$ 622,572 45

LE TABLEAU SUIVANT INDIQUE L'AUGMENTATION DE LA RECETTE EN 1898, comparé à 1897, et la diminution de la dépense en 1898 sur 1897.

Recettes ordinaires:		
En 1898	$4,177,656 35	
En 1897	3,874,966 22	
Reçu en plus, en 1898		$ 302,690 13
Dépenses ordinaires:		
En 1898	$4,364,686 68	
En 1897	4,685,450 42	
Faisant une diminution de dépenses pour 1898 sur 1897 de		320,763 74

Ces tableaux peuvent se résumer comme suit :

Augmentation du revenu en 1898 sur 1897	$ 302,690 13	
Réduction de dépenses	320,763 74	
Total de l'augmentation du revenu et des réductions de dépenses en 1898	$ 623,453 87	
Cette somme soustraite du déficit de 1897	810,484 20	
Laisse une balance de		$ 187,030 32

représentant le déficit de 1898.

Le discours budgétaire de l'honorable M. Marchand indique d'une manière claire et précise et avec une comptabilité exacte tous les détails se rapportant aux réductions qui ont été opérées sur les différents services, en 1898. Pour se rendre compte des économies effectuées sur différents services de 1898, on n'a qu'à lire le discours budgétaire de l'honorable Premier Ministre, pages 13 à 21, version française, pour y trouver tous les renseignements que l'on désire à ce sujet. Il n'est donc pas nécessaire que je suive l'ex-Trésorier dans une comparaison de ces détails. Quelles que soient ses arguties et la subtilité de sa démonstration, il lui est impossible d'établir qu'entre les recettes et les dépenses ordinaires, le déficit ne soit de $187,030.32 en 1898, contre un déficit de $810,484.-20 en 1897 ; soit une diminution sur le déficit de 1897 de $623,453.-87, et que, sur une dépense ordinaire et extraordinaire, le déficit est de $237,714.03 en 1898, contre $1,014,-816.48 en 1897, une différence en moins de $777,102.45 en 1898. Tout en déduisant certaines réclamations payées en 1897, le déficit, même avec cette réduction, est de $622,572.45.

Par les chiffres que je viens de citer, il est démontré que l'année 1898 compare favorablement, à tous les points de vue, avec la dépense de nos prédécesseurs, en prenant la moyenne annuelle du chiffre de cette dépense, que les recettes ordinaires perçues en 1898 accusent une augmentation de $302,690.13, et que sur la dépense ordinaire, il y a une diminution de $320,763.74. L'honorable ex-Trésorier peut bien ergoter tant qu'il le voudra sur les détails et passer sous silence les chiffres qui lui sont défavorables, mais il lui est impossible de cacher le fait brutal qu'il existe une énorme réduction entre le déficit de 1898 et celui de 1897.

En jetant les yeux sur les chiffres suivants, il est facile de constater la différence entre les deux régimes.

ETAT COMPARATIF de l'augmentation de la dette consolidée et du passif de 1897 et 1898.

L'augmentation de la dette consolidée pendant l'exercice de 1897 est de	$2,971,638 07
L'augmentation de la dette consolidée en 1898 est de	87,187 45
Augmentation	$2,884 450 62

Augmentation du passif pendant l'exercice 1897	$3,335,311 86
Excès du passif en 1898	164,324 96
Augmentation du passif en plus en 1897 qu'en 1898	$3,170,986 90

L'excès du passif en 1898 n'aurait pas eu lieu si le gouvernement n'avait pas eu à faire face à un budget augmenté, subséquemment par une législation qui a ajouté un surcroit de dépenses, et par d'autres réclamations non prévues dans les estimés pour 1897.

DETTE CONSOLIDEE.

La dette consolidée était au 30 juin 1897 de			$34,196,654 08
Au 30 juin 1898, elle s'élevait à			34,283,841 53
L'augmentation de la dette consolidée, pendant l'année 1898 est donc de			$87,187 45
Cette augmentation se décompose comme suit :			
Fonds inscrits 3 o/o émis pour la conversion de	$646,220 01	$ 820,715 45	
Dont il faut déduire :			
Rachat à même le revenu des obligations de l'emprunt de 1880	87,307 99		
Débentures de différents emprunts, rachetées par la conversion de la dette	646,220 01	$733,528 00	
		$87,187 45	

EXCEDANT DU PASSIF

Excédant du passif sur l'actif au 30 juin 1897			$25,491,658 16
L'augmentation du passif de 1898 se décompose comme suit :			
Fonds en fidéicommis		$46,964 50	
Dette consolidée en vertu de la conversion		174,495 44	
		221,459 94	
La diminution du passif se décompose comme suit :			
Dette consolidée comme résultat du rachat d'obligations à même le revenu de l'année.	$87,307 99		
Dépôts de garantie de chemins de fer	237,471 86		
Subsides de chemins de fer	196,284 24		
Mandats non payés	251,617 72	772,681 81	
			551,221 87
			$24,940,436 29
Augmentation de l'actif :			
Fonds inscrits 3o/o en fonds d'amortissement		$ 10,677 78	
Diminution de l'actif :			
Argent en mains		900,765 06	
			890,087 28
Excédant du passif sur l'actif au 30 juin 1898			$25,830,523 57

Excédant du passif sur l'actif au 30 juin 1897	$25,491,658 16	
Excédant du passif sur l'actif au 30 juin 1898	25,830,523 57	
Augmentation du passif		$338,865 41
Augmentation du capital de la dette consolidée par suite de la conversion		174,495 44
		$164,369 97

Cette somme se décompose comme suit:

Travaux et édifices publics extraordinaires		$50,683 70	
Palais de Justice d'Aylmer		20,451 69	
" d'Ottawa		1,829 12	
Construction du Q. M. O. & O		2,360 90	
Déficit entre la dépense et la recette ordinaire y compris le rachat des débentures de 1880 et l'achat des fonds inscrits pour pourvoir au fonds d'amortissement	$187,030 33		
dont il faut déduire la somme de $87,307.99 dont la dette consolidée a été diminuée et $10,677.78 prises à même la recette ordinaire et appliquées au fonds d'amortissement	97,935 77		
		$89,044 56	
			$164,369 97

L'augmentation de $87,187.45 de la dette consolidée en 1898 est due à l'accroissement du capital résultant de la conversion de nos anciens titres pendant cet exercice, et nullement aux opérations du gouvernement actuel.

L'excès du passif représente une augmentation de $338,865.41, mais de ce montant il faut déduire l'augmentation du capital de la dette consolidée par suite de la conversion, soit $174,369.97, ce qui laisse une balance de $164,369.97. Si l'on tient compte maintenant du montant de $210,732.42, non prévu par l'ex-Trésorier dans son budget et aussi ce que nous avons payé pour le rachat des débentures du Palais de Justice d'Aylmer, $20,451.69, dont le montant avait été perçu par nos prédécesseurs, et pour le Palais de Justice d'Ottawa, $1,829.12, ces différentes sommes réunies forment un total de $226,013.23. En déduisant de cette somme l'augmentation de $164,369.97, la différence en moins eût été de $61,643.26. On voit par ces chiffres quelle est la différence, au point de vue de l'économie, entre les opérations financières du gouvernement actuel et celles de l'ex-Trésorier.

Cet honorable monsieur, qui contredit avec tant de jactance la gestion financière de l'honorable Premier Ministre aurait dû réfléchir sur le résultat de sa propre administration pendant sa courte carrière comme Trésorier, avant d'entreprendre la tâche ingrate qu'il s'est imposée.

L'état suivant est bien de nature à nous démontrer l'extravagance de son régime et le peu de souci dont il a fait preuve dans l'administration des finances de la province. Par ces chiffres, il sera facile de constater combien a été extravagant l'ex-Trésorier dans son administration, comparée à celle du Trésorier actuel.

Si l'on tient compte des nouvelles obligations contractées par la dernière administration, en vertu d'arrêtés en conseil, qu'ils s'engageaient à faire ratifier par la Législature, s'ils revenaient au pouvoir, soit : $1.022,275, on peut juger dans quelle voie dangereuse cette administration s'était aventurée, et cela en face d'une diminution du revenu de $360.000 par année. A la veille de leur démission, ils avaient en outre créé de nouvelles positions pour leurs favoris, accordé des contrats à long terme à leurs amis, et augmenté les salaires d'une manière inconsidérée dans presque toutes les branches du service public.

Il n'est donc pas étonnant qu'avec une telle politique l'exercice 1897 se soit soldé par un écart énorme, ainsi que l'indiquent les chiffres suivants.

Déficit entre les recettes et les dépenses ordinaires . .	$ 810,484.20
Déficit entre les recettes et les dépenses ordinaires et extraordinaires . .	1,014,816.48
Déficit entre les recettes et les dépenses ordinaires, y compris les subventions aux chemins de fer	2,361,291.49

et de $2 711,705.51, en ajoutant le remboursement des fonds en fidéicommis et dépôts de garantie.

Pendant l'exercice de 1897, la dette consolidée a été augmentée de $2,971,638.07
et le passif de 3,335,311.86

Voilà quel a été le résultat des opérations financières de l'ex-Trésorier pendant sa gestion de l'exercice 1897.

Cependant, c'est cet administrateur qui se vantait d'avoir diminué la dette et établi l'équilibre dans les finances. Il est aujourd'hui évident que les déclarations qu'ils faisaient miroiter aux yeux des contribuables péchaient contre la vérité et n'étaient faites que pour obtenir un renouvellement de leur mandat, car à cette date, ils savaient où leurs prodigalités les conduisaient.

Il me semble qu'en face d'un résultat qui démontre une grande ineptie de sa part, cet honorable monsieur aurait dû hésiter avant de se lancer dans une démonstration contradictoire et montrer un peu plus de circonspection dans son attaque contre un gouvernement qui offre tant de contrastes avec le sien, au point de vue de l'économie.

L'ANNEE COURANTE

Quant à cet exercice, il est inutile d'en prédire le résultat ; dans quelques mois, nous saurons exactement à quoi nous en tenir à ce sujet. Par les états des recettes et des dépenses jusqu'au 18 janvier, l'on voit que les recettes excèdent la dépense de $75,413.70. Jusqu'à présent, rien n'indique que les dépenses excéderont de beaucoup les estimés, et que les recettes ne réaliseront pas le montant estimé dans le budget, mais il est toujours difficile de dire à l'avance sur quel item se portera soit une augmentation, soit une diminution. Dans tous les cas, il n'y a rien qui soit de nature dans le moment à nous faire croire qu'il y aura une sensible modification, entre les estimés des recettes et des dépenses.

L'ANNEE PROCHAINE

L'ex-Trésorier, en parlant des revenus et des dépenses pour l'année prochaine trouve moyen de présenter la situation sous un faux jour, en établissant un déficit de $3,000, entre les recettes et les dépenses. Pour arriver à ce résultat, il représente l'estimé de la recette pour cet exercice à $4,174,899.42, au lieu du chiffre réel qui se trouve dans les estimés budgétaires tels que soumis à la Chambre par le Premier Ministre,

Soit	$4.204,899.42
Estimé des dépenses .	4,177.755.97
laissant un surplus de.	27,143.45

Mais je suppose que c'est encore là une des nombreuses erreurs cléricales qu'il commet dans son discours. Toutes ses erreurs, qu'elles soient volontaires ou non, sont toujours de nature à favoriser sa cause et à présenter celle de ses adversaires sous de fausses couleurs.

DETTE PUBLIQUE.

Sous ce titre, l'ex-trésorier dit : " Que le trésorier a affirmé que la " dette de la province a été augmen- " tée par l'ancien gouvernement et

"ses prédécesseurs immédiats. Je "prendrai la liberté de faire re-"marquer de nouveau à cette "Chambre que durant toute la pé-"riode de 1892 à 1897, le gouverne-"ment conservateur n'a fait voter "aucun emprunt, à l'exception de "l'autorisation que la Chambre lui "a donnée de convertir en un sub-"side en argent de 17 cts et demi "l'âcre le 2ème 35 cts sur les octrois "en terres accordés à certaines com-"pagnies de chemins de fer et qui "contribuent depuis longtemps à "augmenter le passif de la pro-"vince."

"Le montant requis pour payer "cette conversion fut $1 360,000 "que la province obtint à 3 p. c. "pour des débentures rapportant "90 cts, c'est-à-dire un peu mieux "qu'un emprunt au pair, portant 3 "et demi pour cent d'intérêt. En "retour de cette somme, le passif "de la province fut diminué de $3,-"500,000 et des millions d'âcres de "terres, qui se trouvaient pratique-"ment confisquées à l'exploitation "redevinrent la propriété de la Cou-"ronne."

Avant de parler des emprunts, je me permettrai de relever certaines assertions de l'ex-Trésorier, au sujet de ce règlement du 2ème 35 cts, à 17 cts et demi. D'abord, ce 2ème 35 cts n'a jamais figuré dans le passif, parce que cette obligation a toujours été considérée par les ministères précédents comme dette contingente à la vente et au paiement des terres octroyées. En effet, d'après l'acte autorisant la conversion de ces terres en argent à 70 cts l'acre, 35 cts étaient payables lorsque la compagnie y aurait droit, par les travaux exécutés sur la ligne, le 2ème 35 cts ne devait être payé que quand les terres seraient vendues et livrées. Le total d'âcres ainsi octroyé était de 9,414,868, ce qui, à 35 cts, représente $3,300,052.34, et à 17 cts et demi, moins $560 périmées, à $1,649,466.17

Il a été payé sur ce montant, en 1897, par l'ex-Trésorier, une somme de . . . 1,164,638.33

Balance non payée au 30 juin 1897 . . . . .$ 484,827.84

Pour le règlement de cette balance, le gouvernement n'a pas effectué d'emprunt avant son départ. Or, l'ex-Trésorier pêche contre la vérité lorsqu'il dit que le montant requis pour payer cette conversion fut de $1,360,000, car c'est $1,649,-466.17 qu'il faut payer pour que ces terres reviennent en totalité la propriété de la couronne. Mais il n'a réellement été payé que $1,164,-638.33, il restait donc non payées au 30 juin 1897, $484,827.84. Il aurait dû ajouter, pour être véridique, que cet emprunt de $1,360,000 n'a produit que $1,224,000. C'est là encore une de ces erreurs dont l'ex-Trésorier est coutumier.

En retour de cette somme, dit-il, le passif de la province fut diminué de $3,500,000, ce qui est une figure de pensée de la part de l'ex-Trésorier, car le capital à payer est de $3,300,052.24. C'est donc une erreur de $200,000 en moins. Par ce simple exposé de faits, l'on voit que l'ex-Trésorier ne se gêne nullement de fausser la vérité. Il n'est pas scrupuleux sur le choix des moyens, pourvu qu'il réussisse à mystifier ses auditeurs.

Ce règlement a-t-il été aussi avantageux pour la province qu'il le prétend ? J'ai dit que le 2ème 35 cts n'était remboursable que quand les terres seraient vendues et payées : c'est là le texte de la loi. Il se vend par année une moyenne de 140,000 âcres de terre. Ce ne serait donc que dans 67 ans que toutes les terres octroyées aux compagnies seraient vendues.

Le capital à payer pour le règlement à 17 cts et demi est de	$1,649,466.17
Or, si l'on calcule l'intérêt à payer sur le capital ci-dessus jusqu'à ce que ces terres soient vendues, en prenant une moyenne de 33 ans et demi à 4 p. c. d'intérêt : le total de l'intérêt serait de .	$2,178,034.32
Le total en capital et intérêts à payer est de	$3,827,500.49
Le montant représenté par le 2me 35 cts est de	$3,300,052.34
Par ce règlement nous payons donc en plus .	527,448.15

Si, au contraire, le 2ème 35 cts eût été payé au fur et à mesure que les terres fussent vendues, nous n'aurions pas eu à prélever un capital, ni à pourvoir à un service d'intérêts pendant 67 ans.

On a prétendu qu'en reprenant ces terres nous nous exemptions des frais d'arpentage, ce qui est une erreur, car pour les vendre, il faudra les arpenter. D'après la loi, le Gouverneur en Conseil pouvait, à la demande des compagnies, localiser ces terres en bloc, ce qui aurait pu se faire économiquement et éviter un arpentage minutieux, et dispendieux. Ainsi, le gouvernement a payé plus que la pleine valeur, en réglant avec les compagnies pour le 2ème 35 cts à 17½ cts. Aussi, celles-ci savaient bien qu'elles faisaient un excellent marché et elles n'ont pas hésité, j'en suis sûr, à accepter cette composition. L'ex-Trésorier n'a donc pas raison de se vanter d'une transaction qui ajoute à la dette publique un montant de $1,649,466.17 et une somme totale d'intérêts de $2,178,034.32.

Tous les gouvernements avant celui du chef de l'Opposition avaient péremptoirement refusé de reconnaitre ce 2ème 35 cts, autrement que comme une obligation contingente.

L'ex-Trésorier dit que le gouvernement conservateur n'a pas fait d'autre emprunt de 1892 à 1897. Cette déclaration est vraie littéralement, mais il ne dit pas, ce qui est également vrai, qu'ils se sont servis d'une partie de l'emprunt de $10,000,000, pour leurs propres dépenses, comme vont le démontrer les tableaux suivants :

ETAT indiquant l'augmentation du passif, du 30 juin 1887 au 30 juin 1892, et les emprunts effectués sur les dix millions autorisés par l'acte 50 Vic., ch. 5.

L'excès du passif au 30 juin 1892, était de	$23,641,346 28
" " 31 janvier 1887	11,389,167 11
Augmentation du passif au 30 juin 1892	$12,252,179 17
De ce montant il faut déduire les subsides aux chemins de fer, périmés sous les lois existantes et confirmés par l'acte 50 Vic., ch. 5	2,018,769 22
	$10,233,409 95

Cet excès de passif au 30 juin 1892 est le chiffre maximum de l'augmentation que nos prédécesseurs attribuaient à la politique du régime libéral, quoique je ne l'admette pas, car j'ai déjà prouvé que dans ce montant se trouvaient inclus plusieurs items qui ne doivent pas figurer comme tels et que j'énumere de nouveau ci-après, afin qu'il n'y ait pas de méprise à ce sujet.

On peut déduire de cette somme les fonds en fidéi-commis, soit	263,905 05

que le gouvernement garde entre ses mains, mais qu'il n'est pas appelé à rembourser par un emprunt, car c'est un fonds qu'il a administré depuis la Confédération, sur lequel il paie les intérêts, et dont les recettes et les déboursés se compensent en moyenne, annuellement. Ainsi ce fonds était, au 31 janvier 1887 de $229,227.47, au 30 juin 1892 de $263,905.05, et au 30 juin 1897 de $287,039 47.

Déduction faite du fonds en fidéi commis la balance est de	$ 9,969,504 90

Sous l'acte 50 Victoria, chapitre 5, autorisant un emprunt de $10,000.000 pour certaines fins énoncées dans l'acte, les emprunts suivants ont été effectués :

En 1891	$ 3,860,000 00	
1894	2,920,000 00	
1896-97	3,017,333 33	
Total des emprunts effectués sur les dix millions		$ 9,797,333 33
Balance		$ 172,171 57

Ainsi, par l'état ci-dessus, on voit que l'emprunt de dix millions a été virtuellement effectué moins $172,171.57 qui ont été absorbées par le renouvellement de l'emprunt de $3,860,000 porté à $4,-166,391.52, et finalement, par l'emprunt de 3 p. c. à 77, pour lequel il a été émis $5,332,976.00 de titres.

Ces emprunts, d'après nos adversaires, ont été uniquement employés, disaient-ils, à solder les dettes léguées par le régime Mercier, ce qui n'est pas véridique car il devait être à leur connaissance que ce chiffre de $10,233,409.95 comprenait certains items dont le régime libéral n'était certainement pas responsable, entre autres une somme de $1,142,829.65 découlant des contrats et des dettes existants avant le 31 janvier et que l'emprunt de 1888 pour $3,500,000 n'a pas suffi pour solder la dette flottante léguée par nos prédécesseurs en 1887 ..... $ 1,142,829 65

Il faut en outre éliminer du passif du 30 juin 1892, les sommes suivantes :

Le montant des subventions périmées qu'on a transporté à d'autres compagnies en 1895, soit :	509,850 00
La balance des réclamations du Q. M. O. & O. antérieures à 1887	80,000 00
Du passif du 17 décembre 1891, une somme de $453,500 pour les travaux du Palais de Justice à Montréal, ce qui avec la somme de $100,000 qui était déjà inscrite au budget forme une somme de $553,500 dont $105,252.57 était la seule dépense autorisée par nous, avant le 21 décembre 1891. (Voir rapport du Commissaire des Travaux Publics de 1894, page 137), moins la réclamation Berger, soit : $117,00, chiffres ronds, le surplus ayant été dépensé sous le contrat fait par le gouvernement actuel avec M. St. Louis, Cousineau et autres	331,243 00
Le déficit du 17 décembre 1891 au 30 juin 1892, dont le régime Mercier n'est certainement pas responsable, était de	496,722 67
Le total de ces déductions s'élève à	2,560,650 32
En éliminant des $10,233,409.95 ces $2,560,650.32 qui ne sont pas attribuables à la politique libérale	10,233,409 95
La balance est de	$ 7,672,759 63

C'est là, aussi approximativement que possible, le total des obligations dont le gouvernement Mercier est responsable. Cet état démontre que les dix millions n'ont pas été employés à solder les dettes du régime libéral comme on l'a prétendu, mais qu'une partie a été employée à couvrir d'anciennes et de nouvelles obligations de la politique conservatrice.

DEPOTS DE GARANTIE

Dans cette augmentation du passif du 30 juin 1892, comparé à celui du 30 juin 1887, de $9,969,504.90, sont compris des dépôts de garantie au montant de $1,742,038.53.

On se rappelle que l'honorable Trésorier, en 1892, s'engageait de rembourser ces dépôts à même le produit des nouvelles taxes, au lieu d'avoir recours à l'emprunt de dix millions.

En 1895, l'honorable M. Taillon qui était alors Trésorier, revient sur la décision de celui de 1892, et déclare qu'à l'avenir la balance de ces dépôts se solderait par le produit des dix millions.

Au 30 juin 1896, le montant non

liquidé était de $723,051.39 ; d'après les prétentions de nos prédécesseurs il aurait dû être payé sur ces dépôts du 30 juin 1892 au 30 juin 1896, $1,018,-987.14.

En déduisant ce montant de l'excès du passif de $9,969,504.90, la balance est de $8,950,517.76

Les emprunts effectués de 1891 à 1897, s'élèvent à la somme de 9,797,333.38

Balance..... 846,815.62

Comme l'indiquent les chiffres ci-dessus, si les $1,018,987.04 avaient été payées, du 30 juin 1892 au 30 juin 1896, à même le produit de la taxe, la balance en caisse aurait été de.....		846,815 62
Si l'on ajoute maintenant aux chiffres ci-dessus les dépôts de garantie non payés au 30 juin 1897		370,174 35
Subsides de chemins de fer, à la même date.....	$ 1,121,967 08	
Moins la balance du règlement à 17 cts et demi, non payée au 30 juin 1897	484,827 84	
		637,139 24
Le total est de		1,854,129 21
Qu'on aurait dû avoir en caisse au 30 juin 1897, car le gouvernement avait reçu à même les emprunts le montant requis pour payer les dépôts de garantie et les subsides aux chemins de fer, non payés à cette date. La balance en caisse, au 30 juin 1897 est de.....		248 171 57
Laissant un déficit de.....		1,605,957 64
employées pour d'autres fins que celles auxquelles elles étaient destinées.		
Mais si ces messieurs avaient rempli la tâche qu'ils s'étaient imposée ils auraient évité de transporter d'une compagnie à d'autres un montant de subventions de.....		509,000 00
Le déficit du 17 décembre 1891 au 30 décembre 1892.....		496,0 0 00
Le nouveau contrat pour le palais de justice de Montréal.....		331,000 00
S'ils avaient payé, comme ils l'ont prétendu, les dépôts de garantie avec le produit des nouvelles taxes, du 30 juin 1892 au 30 juin 1896..		1,018,000 00
Ces différents items représentent un total de		2,354,000 00
En deduisant ce total du montant des emprunts, soit.....		9,797,333 33
Balance.....		7,443,333 33

On aurait alors pu dire que ces messieurs avaient réellement amélioré la situation financière, car, au lieu d'un emprunt de $10,000,000, un montant de $7,443,333.33 aurait suffi pour éteindre les obligations du 30 juin.

ETAT DES RECETTES ET DES DEPENSES DE TOUTE NATURE, DEPUIS LE 30 JUIN 1892 AU 30 JUIN 1897.

L'état suivant est un résumé des opérations financières du 30 juin 1892 au 30 juin 1897, sans compter les obligations non [illegible] date.

Emprunt de 1892.....	$3,869,073 34
" 1894.....	2,744,800 00
" 1894, Paris	4,106,301 52
" 1896, partie émission 30 juin 1896.....	2,044,000 00
" 1897, balance 1896.....	1,124,200 00
" 1897, nouvelle émission.....	1,224,000 00
Produit du stock inscrit émis pour la conversion de la dette	3,015,853 86
	$18,119,318 72

Moins remboursements des émissions suivantes :

Emission de 1891	$3,860,000 00		
Emission de 1893	4,106,461 00		
Rachat des £560,000 de titres de l'emprunt de 1897 avec prime	3,015,853 86		
		10,982,314 86	
			$ 7,137,003 86
A cette somme il faut ajouter le montant en caisse, au 30 juin 1892		$ 1,331,855 29	
Moins mandats non soldés		555,028 10	
			776,827 19
			$ 7,913,831 05

Du montant ci-dessus, il faut déduire les sommes suivantes qui ont été payées du 30 juin 1892 au 30 juin 1897:

Remboursement d'emprunts temporaires	$1,550,000 00	
Subventions aux chemins de fer	3,043,850 80	
Payé acompte sur le 2ème 35c de terres converties en argent à 17c et demi	1,164,638 33	
Chemin de fer Q. M. O. & O.	68,574 17	
Remboursement de dépôts de garantie de chemins de fer	1,400,174 66	
		$ 7,227,237 96
Balance des emprunts		$ 686,593 09

Total des dépenses ordinaires du 30 juin 1892 au 30 juin 1897	$20,590,794 87	
Dépenses extraordinaires	1,017,035 97	
Achat de propriété	30,000 00	
Remboursement de fonds en fidéicommis	206,746 15	
Remboursement de la taxe prélevée sur les subsides de chemins de fer	8,355 22	
	$21,852,932 21	
Revenu ordinaire, y compris les nouvelles taxes, de 1892 à 1897	$21,067,784 61	
Revenu extraordinaire	109,261 33	
Fonds en fidéicommis	234,065 61	
Fonds d'amortissement prélevé sur les subventions aux chemins de fer	899 14	
Vente de propriété	2,500 00	
	21,414,510 69	
Déficit entre les recettes et les dépenses, non compris les subventions aux chemins de fer, le paiement en acompte sur le 2ème 35c et les dépôts de garantie	$ 438,421 52	
Balance en caisse	248,171 57	
		$ 686,593 09

On voit par l'état ci-dessus que tout ce qu'il y avait en caisse du produit de tous les emprunts effectués pour couvrir les obligations de l'excès du passif, au 30 juin 1892, de $10,233,409.95, comparé à celui de 1887, n'était que de $248,171.57 ; mais il restait, non encore liquidés, à cette même date, sur cet excès de passif du 30 juin 1892 :

Dépôts de garantie	$ 370,174 35
Balance des subsides de chemins de fer	637,039 24
Balance du 2ème 35c à 17c et demi	484 827 84
Faisant un total non réglé, au 30 juin 1897 de	$ 1,492,041 43
sans compter les fonds en fidéi commis, non payés au 30 juin 1897, dont le montant est de	287,039 47
Le total est de	$ 1,779,080 90
Moins argent en caisse au 30 juin 1897	248,171 57
Balance à payer au 30 juin 1897	$ 1,530,909 33

ETAT INDIQUANT POURQUOI NOS PREDECESSEURS N'ONT FAIT QU'UN SEUL EMPRUNT DE 1892 A 1897.

Le montant des obligations au 30 juin 1892, était de		$ 9,969,504 57
A déduire :		
Subventions transportées d'une compagnie à d'autres compagnies	$ 509,000 00	
Déficit du 17 décembre 1891 au 30 juin 1892	496,000 00	
Nouveau contrat, Palais de Justice, Montréal	331,000 00	
		1,336,000 00
Ce montant de $1,336,000.00 dont les conservateurs sont responsables ont été payés à même l'emprunt de dix millions		8,633,504 57
Le montant des emprunts, tel qu'il appert dans les états ci-dessus est de		$ 9,797,333 33
Si l'on déduit maintenant la balance de l'excès du passif au 30 juin 1892, soit		8,633,504 57
Somme prélevée sur les emprunts		1,163,828 76
qui a servi à couvrir les obligations que les conservateurs ont contractées par leur politique, mais qu'ils n'ont pas eu le courage d'admettre, ils ont préféré en rendre leurs prédécesseurs responsables.		
Les dépôts de garantie non payés au 30 juin 1897 s'élevaient à		370,174 35
Subventions aux compagnies de chemins de fer		637,039 41
montants qui auraient dû être couverts par le produit des emprunts de 1892 à 1897.		
Ces différentes sommes réunies forment un total de		2,171,042 52
Donc, ces honorables messieurs ont eu la jouissance de $2,171,042.52 pour leurs propres dépenses sur le produit des dix millions.		
Si vous ajoutez au montant ci-dessus l'emprunt de 1897		1,360,000 00
Le produit des nouvelles taxes		2,262,452 00
Dépôts en fidéi commis non réglés au 30 juin 1897		287,039 47
Le total de ces items est de		6,080,533 99
Si maintenant on ajoute à ce montant la balance du 2ème 35c à 17c et demi, non réglées au 30 juin 1897, qui va nécessiter un emprunt de		484,792 93
Si l'on tient compte des arrêtés en Conseil, pour le coût desquels un emprunt eût été nécessaire		1,022,275 00
L'ensemble des items ci-haut énumérés forment un total de		7,587,601 92

Il est facile de se rendre compte par les chiffres ci-dessus pourquoi ces honorables messieurs n'ont pas eu recours à d'autres emprunts que celui de $1,360,000. On ne doit pas oublier que de 1892 à 1897, ils n'ont fait aucuns travaux de nature à nécessiter de nouveaux emprunts. Cependant, l'on constate que les dépenses de ces honorables messieurs ont été aussi considérables que celles du gouvernement qu'ils avaient condamné si sévèrement. Du moins, les gouvernements précédents ont eu une politique fructueuse par de nombreux travaux publics et des subventions aux compagnies de chemins de fer, tandis que ceux qui ont condamné la prétendue extravagance des opérations de leurs prédécesseurs ont dépensé autant, mais n'ont laissé aucune trace de leur passage au pouvoir au point de vue d'entreprises publiques.

L'ETAT suivant indique d'une manière aussi approximative que possible le montant des obligations contractées par les conservateurs de 1892 à 1897 comprenant le montant des nouvelles taxes.

L'excédant du passif, sur l'actif, au 30 juin 1897, tel qu'établi dans l'état détaillé produit devant cette Chambre, est de		$ 25,491,658 16
L'excédant du passif sur l'actif était, au 30 juin 1892, d'après l'exposé budgétaire du 31 janvier 1893, page 19, de	$ 23,641,346 28	
De ce montant, il faut déduire les subventions aux chemins de fer, périmées sous les lois existantes, et confirmées par l'acte 59 Victoria, ch. 5, s'élevant à	2,018,769.22	
		$ 21,622,577 06
Il en résulte que, durant la période des 5 dernières années, au lieu d'avoir diminué, comme on l'a prétendu, la dette a été augmentée de		$ 3,869,081 10

Cette augmentation a eu lieu, malgré que les revenus de la province, durant la même période, se soient accrus, grâce aux nouvelles taxes, d'une somme moyenne de $500,000 par année, produisant pour ces 5 années une augmentation totale dans le revenu de $2,262,452.55.

D'un autre côté, la dette consolidée a augmentée, durant la même période, dans des proportions énormes, tant par les négociations d'emprunts permanents destinés à l'acquittement des emprunts temporaires, des subsides aux chemins de fer, de différentes autres dettes flottantes de divers genres, que par de forts escomptes sur quelques-uns des emprunts permanents effectués pour cet objet.

L'augmentation du passif, telle qu'établie par l'hon. Trésorier, dans son discours bubgétaire du 14 décembre 1897, page 4. était de	$ 3,869,031 10
Il faut ajouter à cette augmentation les obligations contractées, du 17 décembre 1891 au 30 juin 1892 dont nous ne sommes pas responsables, soit	1,417,820 67
Ces deux montants forment un total de passif	$ 5,286,901 77
Qui représente l'augmentation de la dette du 17 décembre 1891 au 30 juin 1897, pour laquelle les conservateurs sont virtuellement responsables.	
En outre, il a été dépensé le produit des nouvelles taxes, soit	2,262,452 55
	$ 7,549,354 32

Il découle de cet état que nos prédécesseurs avaient, du 17 décembre 1891 au 30 juin 1892, augmenté la dette de $5,286,901.77 et qu'il a été dépensé en outre $2,262,452.55, produit des nouvelles taxes prélevées dans le but d'éteindre d'autant la dette contractée sous le régime Mercier mais qui n'ont pas servi à cette fin.

Par les tableaux que je viens de soumettre, il est facile de constater que les conservateurs ont puisé largement sur les $10,000.000, pour couvrir leurs propres dépenses, tout en prétextant que ces dépenses étaient attribuables au régime du gouvernement Mercier. Il n'est pas étonnant qu'avec le produit des nounouvelles taxes et les obligations non payées à leur démission, pour lesquelles ils auraient dû avoir l'argent en caisse, ces messieurs n'ont pas eu besoin d'avoir recours à de nouveaux emprunts. On peut juger par ces faits de la valeur des affirmations de l'ex-Trésorier. Dans les circonstances, il eût été plus sage pour lui de s'abstenir de critiquer les opérations financières de ses adversaires.

SUBSIDES DE CHEMINS DE FER

Sous ce titre, l'ex-Trésorier dit dans son discours : " Que si les subsides aux chemins de fer et le remboursement des dépôts de garantie ont le chiffre minime d'aujourd'hui, c'est parce que, 5 ans avant l'avènement du présent gouvernement, un effort déterminé et continu a été fait par les administrations précédentes, de 1892 à 1897, à l'effet d'éteindre cette dette. "

Je ne vois pas ce grand effort de la part du gouvernement pour diminuer la dette par le paiement des subsides et le remboursement des dépôts de garantie, puisque ces paiements ont été faits à même l'emprunt de $10,000,000. Ils ont simplement converti une dette flottante en une dette consolidée ; ce n'est pas une diminution, c'est tout simplement la consolidation d'une dette qui est restée au même chiffre. Je ne vois rien en cela qui soit de nature à nous émerveiller ; on s'est simplement prévalu de l'autorisation de la Législature, par l'acte 54 Vic. ch. 2, de prélever par des emprunts les fonds requis pour rembourser ces dépôts et payer ces subsides. Dans tous les cas, ils n'ont pas lieu de se vanter de cette opération financière, du moment que ces paiements ont été faits avec le produit des emprunts, et non par des économies ni des retranchements.

L'ex-Trésorier ne dit pas, par exemple, qu'il a augmenté la dette par le règlement du 2ème 35 cts à 17 cts et demi, dette qui n'était payable qu'à la vente et sur paiement des terres octroyées aux compagnies, ni qu'il s'était engagé par ordre en Conseil à faire ratifier par la Chambre à la session suivante, de nouveaux subsides qui auraient ajouté à la dette un million de plus.

Il dit, sous la même rubrique : " Et c'est dans ce but que le gouvernement conservateur a eu le courage d'imposer des taxes et qu'il les a ensuite abolies, autant et aussitôt que le but pour lequel elles avaient été imposées fut en grande partie atteint. " C'est là encore une fausseté de la part de l'ex-Trésorier ; car l'on sait que c'est par leurs représentations erronées sur la situation financière, en 1892, qu'ils ont obtenu de la Législature le pouvoir de créer de nouveaux revenus. Ces revenus étaient nécessaires, disaient-ils, pour réparer les prétendues extravagances de la politique de leurs prédécesseurs. Il est aujourd'hui constaté que les taxes alors imposées n'ont pas servi à leur fin légitime, mais bien à couvrir leurs propres prodigalités.

Il dit : " Qu'ils les ont abolies, autant et aussitôt que le but pour lequel elles avaient été imposées fut en grande partie atteint. " S'ils ont fait disparaitre une partie des taxes, ce n'est certainement pas parce que le but pour lequel elles avaient été imposées était atteint puisqu'au moment de leur abolition, la situation financière était moins favorable qu'en 1892. La dette de 1892 n'était pas diminuée d'un seul centin, au 30 juin 1897 ; au contraire, le chiffre en était augmenté de plusieurs millions, comme l'indique l'état du passif à cette date. La dépense aussi était plus élevée,et il y avait une réduction en perspective sur les revenus d'au delà de $300,000. La cause réelle de l'abolition de ces taxes, c'est qu'ils craignaient d'être mal accueillis par les contribuables, aux élections générales alors prochaines. Et, comme preuve qu'ils n'étaient pas sérieux, c'est qu'un des membres du gouvernement d'alors disait ces jours derniers, qu'il nous faudrait un revenu de $500,000 à $750,000 de plus. Or, si, d'après lui, il nous faut aujourd'hui ce revenu additionnel, lorsque nous avons amélioré la situation financière, les taxes étaient

donc nécessaires, au moment où ils les abolissaient, puisque leur dernier exercice s'est terminé par un déficit de $1,000,000, sans compter $1,164,000 payées sur le 2ème 35 cts. C'est ce même ex-Trésorier qui disait, dans son discours de l'année dernière, qu'il n'y avait pas de nécessité de prélever par un nouvel emprunt le montant de $1,500,000 de dette flottante qu'il nous avait léguée ; mais qu'avec de l'économie dans nos dépenses, nos revenus seraient suffisants pour éteindre graduellement cette dette. D'un côté, l'ex-Trésorier disait que nos revenus devraient suffire, tandis qu'un de ses collègues admet, aujourd'hui, qu'il nous faut une augmentation de revenu de $500,000 à $750,000. On voit que l'ex-Trésorier et ses amis ne sont que des farceurs qui se jouent de l'opinion publique, au lieu de l'éclairer consciencieusement.

Il dit : " Que la province n'a pas " en caisse les fonds pour ces sub- " sides ou pour le remboursement " des dépôts de garantie de chemins " de fer. L'argent emprunté pour le " premier objet et l'argent reçu des " compagnies de chemins de fer, " pour le second ont été attribués à " d'autres fins, avant 1892, par le " gouvernement qui reçut l'argent. "

Si l'argent n'est pas en caisse, pour payer et rembourser ces obligations, à qui la faute ; sinon au gouvernement qui nous a précédé et dont l'ex-Trésorier faisait partie ? Car au lieu de conserver le produit des emprunts pour liquider ces obligations, l'argent a été employé par eux à d'autres fins.

Quant à son accusation d'avoir détourné l'argent reçu pour les chemins de fer et le remboursement des dépôts de garantie, l'ex-Trésorier n'est ni loyal ni franc en la proférant, car il sait fort bien, du moins, je le crois renseigné sur ce point, que nul argent pour les chemins de fer n'a servi à d'autres objets et que les dépôts de garantie ont simplement été employés en attendant qu'ils fussent remplacés par un emprunt consolidé à payer les subsides aux chemins de fer et autres obligations autorisées par la Législature. Mais s'il était loyal, il aurait dû avouer que ces dépôts employés temporairement figuraient dans la dette flottante remboursable par l'emprunt de dix millions. Or, on sait qu'ils ont effectué le plein montant de cet emprunt, dont le produit eût été suffisant pour couvrir ces dépôts, s'ils n'avaient pas employé une partie de cet argent pour rencontrer leurs propres dépenses.

Mais revenons à ce que l'honorable ex-Trésorier disait dans son discours prononcé à la dernière session, " que le gouvernement n'avait " pas besoin de faire un nouvel em- " prunt et qu'avec des retranche- " ments et des économies, en se ser- " vant d'emprunts temporaires, on " pouvait éteindre graduellement " avec les revenus ordinaires ", une somme de $1,500,000 de dette flottante qu'ils nous avaient léguée ; cette proposition était réellement étonnante, surtout venant de celui dont les opérations financières avaient eu pour résultat un déficit énorme. C'est ce même monsieur, qui, après avoir agi avec tant de prodigalité, lorsqu'il était Trésorier, émet aujourd'hui la proposition de payer avec nos revenus ordinaires la balance d'une dette que lui-même n'avait jamais songé à liquider autrement qu'avec des emprunts à long terme. C'est une absurdité, car jamais depuis la Confédération, les subsides aux chemins de fer n'ont été payés avec les revenus ordinaires.

D'ailleurs quelle confiance peut-on avoir dans l'opinion d'un homme qui aujourd'hui prêche l'économie à ses adversaires, mais qui au pouvoir avait réussi pendant sa courte carrière administrative à accumuler

dans une seule année un million de déficit, sans tenir compte des subventions aux chemins de fer et des remboursements de dépôts de garantie faits à même des emprunts effectués pour cette fin. Pour bien se rendre compte de la proposition de l'hon. ex-Trésorier, examinons donc ce qui restait à payer au 30 juin 1897, sur le remboursement des dépôts de garantie et sur les subventions non payées aux compagnies de chemins de fer.

SUBSIDES DE CHEMINS DE FER.

Subventions aux chemins de fer, non payées au 30 juin 1896....		$812,358 14
Subsides payables en vertu de l'acte 60 Vic., ch. 4, à 17 cts. et demi sur 9,414.868 acres....		1,647,601 90
Subsides périmés que l'on a fait revivre par l'acte 60 Vict., ch. 4.....		2,424 27
		2,462,384 31
Moins subsides périmés.....		560 00
		$2,461,824 31
Payé en 1897 :		
Sur les subsides en argent.....	$139,509 90	
Sur les subsides en terres à 35 cts. l'âcre.....	35,709 00	
" " à 17 cts. et demi l'âcre.....	1,164,638 33	
		1,339,857 23
Laissant, au 30 juin 1897, la somme non payée de		$1,121,967 08

sur les chemins de fer, et une balance sur les dépôts de garantie de $370,174.36.

Par l'état ci-dessus, l'on voit que les paiements qui ont été faits pendant l'année 1897, ainsi que les remboursements de dépôts de garantie l'ont été à même des emprunts effectués pour cette fin, et sur ces emprunts il aurait dû y avoir en mains, à cette date, une somme suffisante pour solder la balance des subventions aux chemins de fer et les dépôts de garantie.

Il est facile de le constater par l'état suivant :

OPERATIONS DE CAISSE, 1896-97.

Il y avait en argent en banque, au 30 juin 1896.....		$784,799 49	
Moins mandats non payés.....		173,122 28	
			$611,677 21
Il avait été reçu du produit des emprunts, du 1er juillet 1896 au 30 juin 1897 :			
Balance de l'emprunt 1896.....	$1.124,200 00		
Emprunt de 1897	1,224,000 00		
		$2,348,200 00	
Sur lesquels il a été payé, pendant la même période :			
Subventions aux chemins de fer.....	$1,339,857 23		
Chemin de fer Q. M. O. & O.....	6,617 78		
Dépots de garantie....	381,187 62		
		1,727,662 63	
			620,537 37
Laissant une balance de.....			$1,232,214 58

Telle est la balance qui aurait dû être en mains, le 30 juin 1897, pour couvrir à leur échéance le montant des subventions aux chemins de fer et le remboursement des dépôts de garantie, non payés au 30 juin 1897, car c'est pour cet objet que les emprunts étaient spé-

cialement destinés ; mais, malheureusement, il n'en a pas été ainsi. Cette balance a été dépensée comme suit :

Les dépenses totales, à part les subventions aux chemins de fer, du chemin de fer Q. M. O. & O. et du remboursement des dépôts de garantie, entre le 1er juillet 1896 et le 30 juin 1897, se sont élevées à :

Dépenses ordinaires	4,685,450 42	
" extraordinaires	206,832 28	
Dépôts en fidéicommis	14,999 01	
		$4,907,281 71

Le revenu total, du 1er juillet 1896 au 30 juin 1897, s'est élevé à :

Revenu ordinaire	$3,874,966 22		
Vente de propriétés	2,500 00		
Dépôts en fidéicommis	45,772 48		
		$3,923,238 70	
Déficit			$984,043 01

Balance en mains	$248,171 57
Ajouter : montant provenant d'emprunts temporaires	700,000 00
	$948,171 57

Balance en caisse, le 30 juin 1897, savoir :

Argent en banque	$1,391,428 65	
Moins, mandats non payés	443,257 08	
		$ 948,171 57

Donc, tout ce qu'il restait en mains, le 30 juin 1897, est la somme de $948,171.57, y compris l'emprunt temporaire de $700,000 effectué après le 26 mai, la balance ayant été absorbée pendant l'exercice 1897 par le déficit entre les recettes et les dépenses, en dehors des subsides et des remboursements de dépôts de garantie, comme l'indique l'état ci-dessus.

C'est cette dette flottante au 30 juin 1897, que l'ex-Trésorier ose prétendre que l'on devrait éteindre graduellement avec nos revenus ordinaires

OPERATIONS DE CAISSE DE L'EXERCICE 1898.

Balance en caisse, le 30 juin 1897			$248,171 57
Emprunt après le 26 mai 1897			700,000 00
Argent en mains, le 30 juin 1897		$1,391,428 65	
Moins mandats non payés		443,257 08	
			948,171 57
Recettes ordinaires		$4,176,139 63	
Fonds de remboursement de dépôts de garantie		1,516 72	
Fonds en fidéicommis		58,358 79	
			$4,236,015 14
			$5,184,186 71
Dépenses		$4,415,370 38	
Remboursement des dépôts de garantie	$237,471 86		
Remboursement des fonds en fidéicommis	33,675 10		
		$271,146 96	
Subsides de chemins de fer		$198,645 14	
			$4,885,162 48
Balance			$299,024 23
Argent en caisse, au 30 juin 1898		490,663 59	
Moins mandats non payés		191,639 36	
			$299,024 23

Que restait-il à payer le 30 juin 1898, sur les réclamations léguées par nos prédécesseurs et qui auraient dû être couvertes par les emprunts antérieurs et par un nouvel emprunt pour solder la balance des 17 cts et demi, pour lesquels ils n'avaient pas pourvu ?

Dépôts de garantie		$132,702 9
Subventions aux chemins de fer		25,673 4
Emprunt temporaire effectué après le 26 mai 1897 pour reconstituer en partie le fonds qui aurait dû être en caisse pour couvrir la dette flottante du 30 juin 1897		700,000 00
		$1,758,376 33
Moins, argent en caisse au 30 juin 1898	$490,663 59	
A déduire, mandats non payés	191,639 36	
		$299,024 23
Balance		$1,4 9,352 10
Sans compter les fonds en fidéicommis		$334,003 97
Dette flottante au 30 juin		$1,793.356 07

Il est possible que l'honorable ex-Trésorier n'ait pas réfléchi bien sérieusement, lorsqu'il faisait la proposition absurde de payer la dette flottante à même nos revenus, car s'il eût jeté un coup d'oeil sur les opérations des cinq dernières années, il se serait rendu compte de l'impossibilité pour nous de payer une dette de un million et demi avec les revenus ordinaires, lorsque eux-mêmes, de 1892 à 1897 avec un revenu d'une moyenne de $303,000 de plus par an, n'ont pas réussi, même à équilibrer leurs recettes avec leurs dépenses, non compris les subventions aux chemins de fer et les dépôts de garantie.

De 1892 à 1897, la moyenne de la dépense annuelle a été de $4.321,566.17, et la recette, pendant la même période, de $4,213,556.92. Ainsi, comme le démontrent ces chiffres, les revenus n'ont pas été suffisants, même avec un surcroit de taxes de plus qu'aujourd'hui de $303.000 par an, à rétablir l'équilibre. [illegible] remarquer que tous les paiements faits, pendant cette période, sur les subventions aux chemins de fer et sur les dépôts de garantie, l'ont été à même l'emprunt de dix millions, et non avec les revenus ordinaires.

DEFICIT DE $709,000.00

L'honorable ex-Trésorier dit que le déficit est de $709,000 et que nous avons augmenté la dette d'autant.

Cette prétention de sa part n'est qu'un effet de son imagination. Pour arriver à cette augmentation de $709,000, il prend dans les comptes publics le chiffre des déboursés, d'un côté, y compris les fonds en fidéi-commis, les dépôts de garantie et les subventions aux chemins de fer qui étaient compris dans le passif du 30 juin 1897, et, de l'autre, il prend les recettes, mais omet celles provenant des fonds en fidéi-commis. Ainsi, d'un côté, il met comme dépense le remboursement, durant l'année, des fonds en fidéi-commis, mais laisse de côté ce que nous avons reçu de cette source, au montant de $58,385.79, ce qui réduit son déficit d'autant. C'est par un échafaudage erroné qu'il établit ce déficit.

Nous n'avons augmenté la dette que de $164.369.97, et non [illegible] de $709,000, comme il le prétend, et il en a la preuve par l'état de l'excès du passif au 30 juin 1898, comparé avec celui de 1897. Le passif indique, il est vrai, une augmentation de $338,865.41, mais il faut déduire l'augmentation du capital créée par

la conversion opérée en 1898, de $174,495.44, laissant un excès du passif sur l'année précédente, comme je l'ai dit plus haut, de $164 369.97. C'est là le chiffre réel de l'augmentation de la dette par le gouvernement actuel.

Il a été payé, dans le cours de l'exercice de 1898 : subventions aux chemins de fer sur la dette non liquidée, sous cette rubrique au 30 juin 1897 . . . .$198,645.14

Remboursement de dépôts de garantie . .	237,471.86
Déficit entre les recettes et les dépenses ordinaires	187,030.33
Dépense pour travaux publics	50,683.70
Le total est de	$673,831.03

Il a été payé pendant l'exercice de 1898 $436,000.00 sur la dette flottante laissée par nos prédécesseurs, et $237,714.03, y compris le déficit de $187,030 33 et $50,683.70 pour travaux publics. Mais de ce montant, il faut déduire le rachat de $87,307.99 de la dette consolidée et le placement de $10,677.78 comme fonds d'amortissement, pour éteindre l'augmentation créée par la conversion, laissant une balance de $139,728.26

Fonds en fidéi-commis, reçus en 1898	.$58,358.79	
Fonds en fidéi-commis, payés	33,675.10	
		24,683.69

L'augmentation réelle est donc de $164,411.95
et non de$709,000.00

Nous avons été obligés de payer, dans le cours de cet exercice pour le rachat des débentures du Palais de Justice de Hull, $20,451.69, dont le montant avait été reçu en 1894, et du Palais de Justice d'Ottawa, $1,829.12.

Sans le paiement de $210,000.00, pour lesquelles l'ex-Trésorier n'avait pas pourvu dans son budget, et $22,280.81 pour le rachat des débentures des Palais de Justice de Hull et d'Aylmer, soit un total de $232,-280.81, le passif eût été diminué de $67,868.86.

CONVERSION DE LA DETTE.

L'hon. ex-Trésorier nous parle avec moins d'aplomb aujourd'hui que pendant la session dernière au sujet du résultat de la conversion de la dette. L'année dernière, il était certain alors que la diminution dans le service des intérêts serait au delà de $200,000. Cette année, il croit simplement que la diminution atteindra ce chiffre, mais il n'en paraît pas certain. L'hon. chef de l'Opposition ne semble pas avoir la même opinion que son ancien Trésorier sur le chiffre des réductions à atteindre par la conversion, car il déclarait, publiquement à Montréal en présence des jeunes conservateurs, que la conversion effectuerait une diminution sur le service des intérêts de $500,000. Ainsi, comme l'on voit, il y a une grande divergence d'opinion entre ces deux messieurs ; l'ex-Trésorier s'est contenté d'exagérer le chiffre de la diminution de l'intérêt, tandis que le chef de l'Opposition a voulu tout simplement mystifier la jeunesse ardente qui l'entourait.

Jusqu'au 15 décembre dernier, le montant des titres convertis s'élevait à $6,867,705.32, qu'on a remplacés par $8,479,161.76 de stock inscrit à 3 pour cent ; l'augmentation en capital est de $1,611,456.44.

Le service d'intérêts sur les anciennes débentures était par année de	.$306,749.95
L'intérêt sur les nouveaux titres est de . .	254,374.71

Différence en moins sur le service des intérêts	52,375.24
Le fonds d'amortissement créé pour éteindre l'augmentation du capital est de	21,371.72
La réduction réelle dans le service des intérêts est de	31,203.52

Le taux annuel d'intérêts à payer, pendant 40 ans, y compris le fonds d'amortissement, revient à 4 pour cent et une fraction. La province se trouve donc engagée à payer par la conversion, sur le pied de 4 pour cent pendant 40 ans. Le montant converti jusqu'au 15 décembre dernier représente le quart du total à convertir. En comptant la réduction sur le service des intérêts sur ce qui a été converti, la diminution totale n'excédera pas beaucoup $120,000 par année. Or, j'ai toujours prétendu que l'on ne réussirait pas à réaliser le chiffre mentionné par l'ex-Trésorier

Le montant de la dette sujet à la conversion est de.	$26,948,073.00
Les titres portant 5 pour cent s'élèvent au chiffre de . .	14,185,273.00
Balance . . .	12,763,700.00

Cette balance représente des titres à 4 pour cent.

Ces titres ne réaliseront, par la conversion, aucune réduction dans le service des intérêts. Il ne reste donc que les débentures à 5 pour cent, sur lesquelles le gouvernement effectuera une diminution de 1 pour cent sur le taux de l'intérêt actuel ; mais ce gain n'est que temporaire, car ces 5 p. c. seront dus en moyenne en 8 ans et demi. Par la conversion nous engageons la province à payer un service d'intérêts, y compris le fonds d'amortissement de 4 pour cent pendant 40 ans, tandis qu'à l'échéance de nos débentures il est plus que probable que nous puissions les convertir en du 3 pour cent, au pair, ce qui n'est pas exagéré, vu qu'ils sont maintenant **cotés sur le** marché monétaire à 95.

Par la convertion actuelle le capital est de		$33.483,291 00
Pour amortir en 40 ans le montant de l'augmentation du capital il faut une annuité de	$ 86,660 00	
Et 3 pour cent d'intérêt sur $33,483,291, est de	1,004,500 00	
Le montant du service d'intérêt et du fonds d'amortissement à payer annuellement pendant 40 ans est de		1,091,160 00
Quarante annuités de $1,091,160 s'élèvent à		43,646,350 00
Mais par une conversion à échéance, prenant pour base de comparaison le chiffre actuel que nous avons a payer pour le service d'intérêts jusqu'a l'échéance des titres, et, après cette date, jusqu'a l'expiration de 40 ans, sur le pied de 3 et demi pour cent, qui est le prix fixé pour le rachat de nos anciens titres l'intérêt pendant 40 ans, dans ces conditions, est de		42,4[illegible]489 00
Différence a payer en moins par la conversion a l'échéance des titres...		1,176,861 00

La province, en obtenant, à la maturité de ses anciens titres, du 3 pour cent, au pair, ce qui n'est pas impossible, vu leur cote sur le marché, la conversion dans ces conditions effectuerait un gain sur le service des intérêts, à l'expiration de 40 ans, de $3,759,605.00, comparé à la conversion avant l'échéance des titres.

Par les calculs ci-dessus, l'on constate que la conversion actuelle est moins favorable qu'une conversion à échéance. Comme résultat,

nous allons réaliser un gain temporaire qui est loin de compenser la différence en plus par une conversion avant l'échéance des emprunts. Exemple : Sur nos titres portant 5 pour cent, convertis en 3, mais qui coûte en réalité 4 par l'augmentation du capital et par le service d'un fonds d'amortissement, nous allons gagner 1 pour cent pendant huit ans et demi, soit . . . . . .$ 8.50

Par une conversion à échéance, à 3 et demi, nous obtiendrons, pendant 31 ans et demi, un demi pour cent de gain, soit 15.75

Gain d'intérêt en 40 ans par une conversion à l'échéance. $ 7.25 par cent piastres. Si à l'échéance, nous obtenions le pair à 3 pour cent, nous gagnerions, pendant 31 ans et demi $31.50

contre une perte pendant 8 ans et demi de 8.50

Différence, en 40 ans, en faveur d'une conversion à 3 pour cent, au pair, à l'échéance des titres . . . .$23.00 sur chaque cent piastres.

Ainsi, à tous les points de vue, une conversion à l'échéance est préférable à la conversion actuelle.

MOTION DE NON CONFIANCE

L'ex-Trésorier s'est chargé de la pénible tâche de présenter à la Chambre une motion de non confiance. Il me semble que cet honorable monsieur aurait dû hésiter avant d'assumer la responsabilité d'une tâche aussi ingrate, lui, dont la courte carrière financière a été si désastreuse pour les intérêts de la province.

Par cette motion, il censure le gouvernement d'avoir, dans l'espace de 16 mois eu recours à des mandats spéciaux, au montant de $374,765.-57. Depuis qu'il est dans l'opposition, il a sans doute oublié que, du 30 juin 1896 au 26 mai 1897, lorsque la Législature venait de lui accorder les crédits nécessaires pour rencontrer les dépenses de toute l'année, il a émis des mandats spéciaux au montant de $303,000, et pour des dépenses qu'il aurait pu inclure dans le budget supplémentaire présenté à la session de 1896. Il est vrai que, du 26 mai au 30 juin 1897, nous avons émis $281,000 de mandats spéciaux pour reconstituer les crédits qu'il avait épuisés antérieurement à sa démission par un accroissement de dépenses dans différents services. On ne peut blâmer le gouvernement, s'il a été forcé d'avoir recours au seul moyen qu'il avait à sa disposition de prélever les fonds nécessaires pour acquitter les obligations urgentes, du 26 mai au 30 juin 1897, pour le règlement desquels les conservateurs n'avaient laissé aucun argent en caisse.

Le produit de ces $281,000 a été uniquement employé à maintenir le rouage de l'administration du service public, et non pour liquider une seule obligation contractée par le gouvernement actuel. L'ex-Trésorier ne devrait donc pas nous faire un crime d'avoir fait honneur à des engagements légitimes et exigibles, du 26 mai au 30 juin 1897. En déduisant ces $281,000 du total de $379,765.57, il ne reste donc que les $98,157 57 de mandats émis du 12 mars 1898 au 19 octobre de la même année, dont $66,575.00 ont été employés pendant l'exercice de 1898 à rencontrer en partie des dépenses auxquelles cet honorable monsieur avait oublié de pourvoir dans son budget.

Cette minime somme est au-dessous de la moyenne annuelle des mandats spéciaux émis de 1872 à 1878, sous la gestion de M. Robertson et de M. Church et de celles des années subséquentes. Il ne devrait donc pas nous blâmer de nous être

servi de mandats pour payer des dépenses attribuables à son imprévoyance.

Depuis que cet honorable monsieur est dans l'opposition, il est, en principe, contre l'émission des mandats spéciaux. Pourquoi ne l'était-il pas lorsqu'il était au pouvoir ? Pour prouver la sincérité de sa conversion, il aurait dû, il me semble, inclure dans sa motion de censure, les mandats au montant de $303,000 émis par lui pendant l'exercice 1897, avant l'avènement du gouvernement actuel. Je considère que cette motion de non confiance s'adresse plutôt à son administration qu'au gouvernement actuel; car c'est bien ce monsieur qui a émis $303,000 de mandats spéciaux et qui a été la cause directe, par l'extravagance de sa politique, qu'une nouvelle émission a eu lieu, du 26 mai au 30 juin 1897.

Au pouvoir, il est en faveur de l'émission des mandats ; mais dans l'opposition, il est contre. On peut juger par là de la valeur des principes qu'il étale à nos yeux. J'avoue que pour ma part je n'aurais pas eu le courage de présenter une motion de non confiance de cette nature, surtout si je m'étais montré aussi peu scrupuleux que lui, sous ce rapport, et si j'avais été la cause directe d'une émission faite pour rencontrer des dépenses que j'aurais laissées en souffrance avant ma démission.

L'hon. ex-Trésorier sait bien que sa politique a été extravagante, mais il veut en faire disparaitre le fâcheux effet par une défense erronée et fallacieuse et se décharger sur autrui, d'une partie de l'incurie et de l'ineptie qui ont signalé son court règne.

Cette motion de non confiance contre le gouvernement actuel n'a pas sa raison d'être, dans les circonstances, car c'est commettre une injustice que de blamer une administration qui n'a fait que remplir son devoir, en soldant des obligations dues et exigibles pour le maintien du service public.

Je suis bien convaincu que cette motion comportant une censure si peu méritée, va avoir le sort qu'elle mérite, de la part des députés de cette honorable Chambre.

Après avoir refuté la critique budgétaire de l'honorable ex-Trésorier, une courte étude sur la politique de ses honorables messieurs de la gauche, du 17 décembre 1891 au 30 juin 1897, ne sera pas sans intérêt pour la Chambre.

En 1891, avant les élections, ces honorables messieurs se faisaient fort d'établir l'équilibre dans les finances, avec les revenues ordinaires, sans avoir recours à de nouveaux impôts et sans le secours d'emprunts ; c'est là la tâche qu'ils s'étaient imposée, avant et pendant les élections.

En 1892, après les élections, on change d'attitude, et on déclare qu'il faut un million de revenus additionnels, pour équilibrer les recettes et les dépenses, car, disait le Trésorier dans son discours sur le budget :" On ne peut plus avoir recours " à de nouveaux emprunts. Dans le " passé, la province avait vécu d'em- " prunts, mais il est impossible d'al- " ler plus loin. " Cependant, après les élections et avant la session, ce même Trésorier avait déjà contracté un emprunt de $1,400,000, dont il n'avait pas besoin, dans le moment, du moins.

Toute nouvelle entreprise était condamnée, à moins d'avoir l'argent en caisse pour en payer le coût, et il ne fallait plus accorder de nouvelles subventions, parce que la province était allée assez loin dans cette voie.

On proclamait sur tous les tons que la politique du gouvernement était d'effectuer des retranchements importants dans toutes les branches du service public ; ce n'était que par ces moyens que l'on pouvait es-

pérer remédier aux suites fâcheuses de la politique extravagante de leurs prédécesseurs.

Voilà, en général, quel était alors le programme du gouvernement conservateur.

Nonobstant ces déclarations bien formelles, on a eu recours, du 17 décembre 1891 au 30 juin 1897, à des emprunts temporaires et permanents d'au delà de sept millions, en chiffres ronds, sous le plausible prétexte que ces emprunts étaient nécessaires pour payer les obligations de leurs prédécesseurs.

Ceci n'était pas tout à fait véridique, puisque une partie des dix millions a été employée à couvrir de nouvelles obligations et qu'on a laissé une dette flottante d'au delà de $1,500,000 pour la liquidation de laquelle on avait reçu du produit des emprunts le montant nécessaire.

En 1892, on déclare que le produit des nouvelles taxes va servir à payer le remboursement des dépôts de garantie et les dépenses des travaux extraordinaires.

En 1895, on prétend que les dépôts de garantie ne sont que des emprunts temporaires et ne doivent plus être payés sur le produit des nouvelles taxes, mais à même des emprunts permanents. (Voir discours de M. Taillon, page 30.)

En 1896, l'ex-Trésorier corrobore le décret officiel de son prédécesseur et déclare qu'il réservera sur la balance du dernier emprunt à faire sur les 10 millions, le montant requis pour cet objet. Au sujet de ce remboursement de dépôts de garantie, on vient de voir quelle était la politique du Trésorier, en 1891, du Premier Ministre en 1895, et de l'ex-Trésorier en 1896.

En 1892, le Trésorier avait pour objet, en faisant ces remboursements, à même le produit des nouvelles taxes, de réduire le passif d'autant.

En 1895, le Premier Ministre, qui était trésorier, changeait la destination de la partie des taxes destinée au remboursement des dépôts de garantie, et donnait pour prétexte du changement que ces dépôts n'étaient que des emprunts temporaires et devaient être traités comme tels ; qu'à l'avenir ils seraient remboursables à même l'emprunt de dix millions.

En 1896, l'ex-Trésorier disait la même chose.

Or, le Trésorier en 1892, n'avait donc pas raison de faire peser sur le peuple des taxes onéreuses pour payer une dette qui, ses deux successeurs l'admettent, aurait dû être capitalisée ; mais ce n'est qu'après trois ans que ces messieurs finissent par comprendre l'absurdité de leur politique.

Or, il est facile de démontrer qu'en bonne finance, on avait fait fausse route en employant le produit de taxes pour payer une dette qui pouvait être capitalisée.

Le chiffre des dépôts de garantie s'élevait à la somme de $1,742,038.-52, le 30 juin 1892. Cette somme était comprise dans la dette flottante qui devait être couverte par l'emprunt de dix millions. La moyenne par année du remboursement de ces dépôts était de $260,-000, en chiffres ronds. C'est ce montant que le Trésorier s'engageait à payer sur le produit des nouvelles taxes, tandis que s'il eût consolidé sur l'emprunt de dix millions le total de ces dépôts à 4 pour cent, il eût eu à payer un intérêt annuel de $68,681, au lieu de $260,000, (différence en moins, $191,319), ce qui aurait réduit d'autant le chiffre de la taxe à prélever.

Cette prétendue remise, il est vrai, n'était qu'un prétexte pour couvrir la faute qu'il avait commise par l'imposition de nouvelles taxes dont il n'avait pas besoin, puisque quelques années après, avec un état

financier bien moins favorable, ses successeurs en abolissent une partie.

D'ailleurs, comme je l'ai démontré par des chiffres indiscutables, ces remboursements ont été virtuellement faits à même des emprunts et non avec le produit de ces taxes.

En 1894, malgré toutes les promesses antérieures, on transporte à d'autres compagnies que l'on voulait favoriser, des subsides accordés à une compagnie de chemin de fer qui n'était pas en état de continuer sa ligne.

En 1895, le même Trésorier qui avait opéré ce transport, se déclarait de nouveau contre toutes nouvelles subventions, car, d'après lui, c'était la seule manière d'équilibrer l'état financier.

Quelques mois à peine s'étaient-ils écoulés que le chef de l'Opposition, qui avait préconisé la politique de ses prédécesseurs, devenu Premier Ministre, se lance dans une voie contraire, lorsque rien dans l'état financier ne justifiait ce changement d'attitude de sa part.

De 1892 à 1896, on ne parle que d'économies et de retranchements, mais au pouvoir, l'ex-Trésorier et le chef de l'Opposition se déclarent, quelques mois après, pour une politique large et généreuse.

En 1892, il faut augmenter le revenu par de nouveaux impôts. En 1895, on abolit une partie de ces impôts, lorsque l'état financier est bien moins favorable qu'en 1892.

En 1896, on abolit la taxe sur les mutations de propriété et en même temps, on se lance dans de nouvelles entreprises, en face d'un énorme déficit et avec un revenu diminué.

De 1892 à 1897, on crie sur tous les tons que l'emprunt de dix millions n'était pas suffisant pour couvrir les dettes laissées par leurs prédécesseurs. Cet emprunt était plus que suffisant puisqu'ils en ont employé une partie pour payer leurs propres dépenses.

En 1892, on se déclare contre les emprunts, cependant on emprunte la balance des dix millions toujours sous le prétexte qu'ils étaient nécessaires pour rencontrer les obligations du gouvernement précédent.

En 1896, on a recours à un nouvel emprunt et on laisse non réglée une dette flottante pour laquelle on avait reçu des fonds que l'on a employés à d'autres fins.

En 1895, dans son discours sur le budget, le Premier Ministre dit que : " Pour équilibrer les finances " il ne faut pas songer à se lancer " dans aucunes entreprises nouvelles " ni faire des dépenses extraordi- " naires, sans avoir les moyens de " les solder avec nos ressources. "

En 1896, l'ex-Trésorier dit emphatiquement qu'une dépense considérable, bien appliquée, est un placement pour l'avenir ; c'est cependant le même homme qui, dans l'opposition, critique le discours de l'hon. Premier Ministre et trouve que l'on n'a pas assez fait dans la voie de l'économie.

En 1894, le Trésorier se prononce contre l'emprunt à 77 cts dans la piastre. Le Premier Ministre, en l'absence du Trésorier, retenu à la maison par la maladie, effectue cet emprunt. Le Trésorier proteste contre une transaction qu'il considère comme très défavorable, envoie sa démission et combat publiquement la politique financière du gouverenement.

Effrayé de l'opposition que lui suscite son ancien Trésorier et qui entraine de nombreux adhérents parmi la députation conservatrice, le Premier Ministre, pour conjurer le danger dont il est menacé et ramener au bercail cette brebis égarée, fait passer un acte permettant à l'ex-Trésorier d'agir comme avocat dans l'affaire de l'arbitrage, cause qui donne à ce monsieur des émoluments équivalent à un salaire de ministre.

Avec cette douceur, le scrupuleux Trésorier qui avait fait, en 1891, une guerre de corsaire contre ses prédécesseurs, qui s'était montré si sévère sur l'administration financière de ses adversaires, et qui avait attaqué avec tant d'apparentes convictions la politique du gouvernement dont il faisait partie, devient docile comme un agneau, son indignation se calme et il se montre subséquemment souris et obséquieux envers ceux qu'il avait condamnés publiquement. Par cette concession, la rupture sérieuse dans le parti est évitée et tout rentre dans l'ordre. Quelle comédie !

Nonobstant que ses prédécesseurs se fussent déclarés en faveur d'économies et de retranchements sur les dépenses, cependant l'ex-Trésorier adopte une politique dont la conséquence a été un million de déficit entre les recettes et les dépenses, pendant la seule année de son administration comme Trésorier.

Ses deux prédécesseurs disent qu'il ne faut rien entreprendre sans avoir le moyen de payer avec nos ressources toutes nouvelles dépenses.

Notre ex-Trésorier, quelques mois après, dit : " Que nulle " province ou pays ne peut rester " immobile : il faut avancer ou re- " culer. "

L'exercice 1897, le seul que l'hon. ex-Trésorier ait contrôlé, se solde par un déficit de $1,000,000, et il se satisfait de son oeuvre.

En 1893, dans l'Opposition, il est pour l'économie et trouve que nous n'en avons pas fait assez, quoique nous ayons diminué son déficit de $623 000, dans une seule année.

En 1896, il est pour que le remboursement des dépôts de garantie soit pris sur les emprunts, et propose de réserver le montant nécessaire pour cette fin sur la balance de l'emprunt de 10 millions.

En 1897, dans l'Opposition, il est pour que ces dépôts soient payés à même les revenus ordinaires.

En 1896, l'ex-Trésorier fait un emprunt pour payer une partie du 2ème 35 cts à 17 cts et demi. En 1897, dans l'opposition, il est contre un emprunt pour payer la balance de ces mêmes 17 cts et demi qu'il a laissés non liquidés, lors de sa démission, et veut que l'on prenne cette dépense sur les revenus ordinares.

Dans son discours de l'année dernière, il disait : " Qu'il ne pensait pas que le gouvernement réussirait à établir l'équilibre entre les recettes et les dépenses, avec nos ressources actuelles " ; c'est cependant le même homme qui venait d'abolir la taxe sur les mutations de propriétés, taxe qui devait rapporter pour l'exercice 1897, $200.000 de revenus, d'après les estimés de son prédécesseur.

Mais, alors, pourquoi a-t-il aboli cette taxe, s'il est d'opinion, quelques mois après sa démission, que nos revenus ne peuvent suffire pour équilibrer les dépenses ? Il trompait donc la Chambre en l'abolissant, au moment où la situation financière était moins favorable ?

C'est le même ex-Trésorier qui, dans ce même discours, se déclarait contre un emprunt, alléguant qu'avec des économies et des retranchements on pouvait graduellement éteindre cette dette flottante pour laquelle il avait fait un emprunt lui-même, mais dont il avait détourné le produit de sa fin légitime.

Voyez quelle contradiction ! D'un côté, il dit que nous ne réussirons pas à équilibrer les recettes et les dépenses ; d'un autre côté, il veut que l'on paie la dette flottante avec des ressources qu'il reconnait insuffisantes pour les dépenses ordinaires.

Afin de favoriser certaines compagnies de chemins de fer, lui et son chef s'engagent, par arrêtés en Conseil, en 1897, de faire voter à la session suivante de nouvelles subventions pour un million, mais ils n'ont pas le courage d'en parler aux cou-

tribuables, pendant les élections générales.

Au pouvoir, l'ex-Trésorier est pour les emprunts ; dans l'opposition, il est contre. Au pouvoir, il ne voit que des surplus ; dans l'opposition, il grossit outre mesure le déficit de ses adversaires. Au pouvoir, il prétend que la dette est diminuée, lorsqu'elle est réellement augmentée ; dans l'opposition, il fait des calculs de fantaisie pour démontrer le contraire de la vérité. Au pouvoir, il émet des mandats spéciaux, pendant la seule année qu'il a contrôlée, au montant de $203,000 ; dans l'opposition, il propose un vote de non-confiance, pour avoir réglé par des mandats spéciaux des obligations dont les crédits pour les solder avaient été épuisés par lui, avant sa démission.

L'ex-Trésorier dit que, par la conversion, le service des intérêts va être diminué de $200,000 par année. Le chef de l'opposition, dans une assemblée de jeunes conservateurs, dit que la diminution va être de $500,000.00.

Au pouvoir, on avait promis de diminuer le passif avec le produit des taxes. Au lieu de l'avoir diminué, on l'a augmenté de plusieurs millions.

Ils avaient promis de dépenser moins que leurs prédécesseurs ; ils ont dépensé plus.

En 1898, dans l'opposition, ces honorables messieurs semblent, du moins, en apparence, être étonnés de ce que l'on ne se lance pas, dès notre arrivée au pouvoir, dans une politique de chemins de fer, lorsque eux-mêmes, de 1892 à 1897, n'ont pas osé ouvertement accorder de nouvelles subventions, sur [illegible] réalisé, le règlement du 2ème 35c à 17 cts et demi, n'était qu'un échappatoire pour favoriser quelques compagnies, et que, pendant les élections, ils n'ont pas eu le courage de porter à la connaissance des contribuables les nouvelles obligations qu'ils venaient de contracter par arrêtés en Conseil. Ce sont les mêmes hommes qui avaient imposé des taxes en 1892, lorsqu'elles n'étaient pas nécessaires, et qui les avaient abolies en grande partie, en 1896 et 1897, et cela après avoir contracté de nouvelles obligations, augmenté la dette et les dépenses et diminué les revenus de $200,000. Ils demandent aujourd'hui si l'on va abolir la taxe de 1882 sur les corporations commerciales qu'ils considéraient indispensables, lorsque les dépenses étaient de $3,000,000 par année, tandis qu'aujourd'hui, elles sont d'au-delà de $4,000,000, taxes dont ils ont défendu la constitutionnalité jusqu'au Conseil Privé.

Ils demandent aussi si l'on va abolir les taxes sur les successions, taxes que l'ex-Trésorier même et son prédécesseur, ont tous deux déclaré être des plus légitimes et comme devant rester dans les statuts. (Voir discours budgétaire de ces messieurs, en 1895 et 1896).

Mais après tant de contradictions, quelle confiance pouvons-nous avoir dans les dires de ces messieurs, qui après avoir réduit les revenus avant leur démission, et laissé les finances dans un état difficile et tendu, ils veulent de plus diminuer nos faibles ressources lorsque nous sommes obligés de suivre une politique des plus économiques afin de réparer les erreurs dues à leur incurie et à leur ineptie.

RESUME

Par les tableaux et les chiffres que j'ai soumis, il est facile de constater que, de 1892 à 1897, nos prédécesseurs n'ont suivi qu'une politique vacillante et sans caractère et n'ont eu aucun plan bien défini sur l'administration des finances de la province.

Il est vrai qu'ils avaient réussi à merveille à faire croire à leurs ad-

hérents au succès de leurs opérations, mais ces prétentions n'étaient que chimériques et illusoires, car, après leur démission, il a été constaté que ces honorables messieurs, au lieu d'avoir effectué les économies promises et avoir diminué la dette avec le produit des taxes onéreuses qu'ils avaient imposées, ont légué, au contraire, une succession des plus embarrassées.

Voici donc, d'après les comptes publics et les états officiels soumis à la Chambre, quel était le résultat des opérations financières de nos prédécesseurs, au 30 juin 1897 :

Augmentation de la dette consolidée, du 30 juin 1892 à 1897	$9,021,334.07
Excès du passif sur l'actif, du 17 décembre 1891 au 30 juin 1897	$5,286,901.77
Dépensé, en outre, le produit des nouvelles taxes	$2,262,452.55

RESULTAT DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'HON. EX-TRESORIER, PENDANT L'EXERCICE DE 1897

Augmentation de la dette consolidée	$2,971,638.07
Augmentation du passif	$3,335,311.86
Déficit entre les recettes et les dépenses ordinaires	$ 810,484.20
Déficit entre les recettes et les dépenses ordinaires et extraordinaires	$1,014,816.48

Telle est l'ensemble de la politique financière de ces messieurs, de 1892 à 1897.

J'ai aussi démontré, dans le cours de mon discours, qu'une partie des emprunts qui avaient été effectués pour couvrir l'augmentation du passif du 30 juin 1887 au 30 juin 1892, avait été détournée de sa fin légitime.

De plus, il restait non liquidé, au 30 juin 1897, balance des dépôts de garantie . . . . $ 370,174.35

Balance des subventions aux compagnies de chemins de fer	637,039.24
Balance du 2ème 35 cts à 17 cts et demi, non payée	484,792.72
Total	$1,492,006.31

Aussi, des engagements en vertu d'arrêtés en Conseil, à être ratifiés par la Chambre, à la session suivante, au montant de $1,022,275.00

C'est cet ex-Trésorier qui se permet de critiquer le budget du Premier Ministre, lorsque, lui, pendant sa gestion des finances, a fait preuve d'une si grande incurie.

Il est facile de voir que lui et son chef, le Premier Ministre d'alors, ont trompé la Chambre et le pays en déclarant officiellement qu'ils avaient rétabli l'équilibre dans les finances, lorsqu'il était à leur connaissance qu'au moment où ils faisaient de telles déclarations, qu'il existait un déficit considérable entre les recettes et les dépenses, ainsi que je l'ai démontré par des états officiels et des chiffres incontestables que l'on peut facilement contrôler par l'exposé budgétaire et les comptes publics.

L'exposé budgétaire du Premier Ministre indique, d'une manière claire et précise, la situation financière, au 30 juin 1898.

En faisant un court résumé des opérations financières du Trésorier actuel, pour l'année dont il a eu la gestion, il est facile de se convaincre de la sensible amélioration qui s'est opérée dans la situation financière.

La dette consolidée n'a pas été augmentée d'un seul centin par les

transactions du gouvernement actuel.

L'excès du passif est de $338,865,-41 plus élevé, mais il faut tenir compte de l'augmentation de $174,-495.44, par suite de la conversion, laissant une balance de $164,324.90, comparé à son prédécesseur, qui avait ajouté, pendant l'exercice de 1897, $2,971,638.07 à la dette consolidée, et $3,335,311.86 au passif.

Cette augmentation de $164,324.-90 sur le passif de 1898, comparé à celui de 1897, n'aurait pas eu lieu sans une foule d'items ajoutés au budget de la dépense par une législation subséquente et d'autres items pour lesquels l'ex-Trésorier n'avait pas pourvu dans son budget, le tout formant un total non inclus dans les estimés de ce dernier, de $210,-732.42. Déduction faite de cette somme, le passif eût été diminué au lieu d'être augmenté.

Les dépenses ont été de $320,763.-74 de moins, en 1898, qu'en 1897, et les recettes ont produit $302,690.13 en plus en 1898 qu'en 1897. Ces tableaux peuvent se résumer comme suit :

Augmentation du revenu, en 1898 sur 1897.	$302,690.13
Réduction des dépenses.	320,763.74
Total de l'augmentation du revenu et de la réduction des dépenses en 1898.	$623,453.87
Cette somme soustraite du déficit de 1897. . .	810,484.20
Laisse une balance de. . .	$187,030.33

C'est-à-dire que le déficit de 1897 était de $810,484.20, tandis qu'il n'est que de $187,030.33, en 1898. Ce déficit se fut changé en surplus, sans les items pour lesquels l'ex-Trésorier n'avait pas pourvu.

Tel est le résultat de la première année des opérations financières contrôlées par l'administration actuelle.

Je suis certain que la Chambre admettra volontiers que le gouvernement a rempli, dans la mesure du possible, la tâche qu'il avait entreprise.

Pour remplir cette tâche, il a fallu une grande somme de courage pour résister aux nombreuses demandes d'aide en faveur d'entreprises très recommandables en elles-mêmes et d'oeuvres méritoires qui avaient toutes les sympathies du gouvernement, mais que les conditions financières de la Province ne permettaient pas de favoriser.

Pour mener à bonne fin cette politique de restauration, il nous faut l'appui cordial de la députation, car sans cet appui, nos efforts seraient inefficaces. Je suis certain que l'adhésion sur laquelle nous comptons ne nous sera pas refusée, lorsqu'il s'agit de sortir la province de la voie dans laquelle elle avait été engagée par une politique imprudente.

Nous sommes dans une position difficile, et, pour en sortir victorieusement, il faut persévérer avec ardeur dans la voie des retranchements et des économies et utiliser avec toute la circonspection possible les faibles ressources à notre disposition.

Il est donc impossible, dans les conditions actuelles, de se départir de la ligne de conduite que nous avons suivie depuis que nous sommes au pouvoir. Toute autre ligne de conduite ne ferait qu'aggraver la situation déjà assez tendue et nous forcerait à faire subir au peuple des sacrifices onéreux en adoptant une politique qui ne serait pas en rapport avec les ressources disponibles de la province.